



RESUME DE LA REUNION INTERNATIONALE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT: 10-14 JANVIER 2005

La réunion Internationale (RI) sur l'Examen de l'Application du Programme d'Action pour le Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) s'est tenue du 10 au 14 janvier 2005, au Swami Vivekananda International Convention Center, à Port Louis, à Maurice. Près de 2000 participants, dont 18 présidents, vice-présidents et premiers ministres, quelques 60 ministres et des représentants des agences des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y ont pris part.

La RI a été précédée par deux journées de consultations informelles, tenues les samedi 8 et dimanche 9 janvier, et organisées en vue de faciliter les préparatifs de la réunion et, en particulier, pour avancer les négociations autour du Projet de Papier Stratégique pour la Poursuite de la Mise en Application du Programme d'Action pour le Développement Durable des PEID.

Du lundi 10 au mercredi 12 janvier, la RI a tenu, en plénière, des groupes de discussions consacrés aux thèmes: des vulnérabilités environnementales des PEID; des difficultés particulières posées aux PEID dans les domaines du commerce et du développement économique; du rôle de la culture dans le développement durable des PEID; du traitement des tendances émergentes et des défis sociaux posés au développement durable des PEID; et l'édification de la résistance des PEID. La Grande Commission s'est réunie du lundi 10 au jeudi 13, pour parachever les négociations autour du projet de document de la Stratégie.

La réunion de haut niveau de la RI s'est déroulée la journée du jeudi et du vendredi, et a englobé un débat général et deux tables rondes. Le débat général a porté sur "l'Examen Exhaustif de l'Application du Programme d'Action pour le Développement Durable des PEID." Les deux tables rondes ont planché sur le thème général de "la Voie à Suivre," la première, ayant été consacrée à la question de la mobilisation des ressources, et la seconde, à celle du renforcement des capacités.

Des ateliers consacrés au thème du renforcement des capacités, des événements spéciaux et des activités de partenariat, traitant d'une large gamme de sujets touchant aux PEID, ont également eu lieu durant la réunion, qui a également vu le lancement du Consortium Universitaire des PEID. A la fin de la réunion, les délégués ont adopté la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la Suite de la Mise en Œuvre du Programme d'Action pour le Développement Durable des PEID.

BREF HISTORIQUE DU PAB

La vulnérabilité des îles et des littoraux a été reconnue par la 44^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU, en 1989, lorsqu'elle a entériné la résolution 44/206 consacrée aux effets défavorables éventuels de l'élévation du niveau des mers sur les

îles et les littoraux, et en particulier les littoraux de faibles altitudes. La Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue en 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, a attiré l'attention internationale sur le cas particulier des petites îles et des littoraux, lorsqu'elle a adopté le Plan d'action 21, un programme d'action pour le développement durable. Le Chapitre 17 du Plan d'action 21, concernant la protection des océans, de tous les types de mers et des littoraux a englobé une partie programmatique consacrée au développement durable des petites îles. Le Plan d'action 21 a appelé également à la convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des PEID.

CONFERENCE MONDIALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PEID: Etablie par la résolution 47/189 de la GA en 1992, la Conférence Mondiale sur le Développement Durable des PEID s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 25 avril au 6 mai 1994. La Conférence a abouti à l'adoption du Programme d'Action de la Barbade pour le Développement Durable des PEID (PAB), un programme en 14 points, qui détermine les domaines d'intervention prioritaires et qui fait état des mesures spécifiques nécessaires au traitement des difficultés particulières auxquelles les PEID se trouvent confrontés. Les domaines prioritaires englobent: les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, les catastrophes naturelles et environnementales, la gestion des déchets, les ressources côtières et marines, les ressources en eau douce, les ressources en terres, les ressources énergétiques, les ressources touristiques, la biodiversité, les institutions nationales et les capacités administratives, les institutions régionales et la coopération technique, le transport et la communication, la science et la technologie, et le développement des ressources humaines. Le PAB identifie, en outre, plusieurs domaines trans-sectoriels nécessitant une attention, dont ceux: du renforcement des capacités; du développement institutionnel aux échelons national, régional et international; de la coopération dans le transfert des technologies écologiquement rationnelles; du commerce et de la diversification économique; et des finances. La

DANS CE NUMERO

Bref Historique du PAB	1
Compte Rendu de la Réunion Internationale	3
Réunion de Haut Niveau	3
Grande Commission	5
Plénière de Clôture	8
Stratégie de Maurice Convernant l'Application du PAB	8
Brève Analyse de la Réunion Inter. de Maurice.	13
Réunion à Venir	15



Conférence a également adopté la Déclaration de la Barbade, une affirmation de la volonté politique qui soutient les accords contenus dans le PAB.

La Commission de Développement Durable (CDD) a reçu la responsabilité du suivi de la mise en application du PAB.

SE-AGNU-22: En septembre 1999, la 22^e Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (SE-AGNU-22) a entrepris une évaluation exhaustive de la mise en œuvre du PAB. La Session Extraordinaire a adopté le document "Etat des progrès accomplis et initiatives pour la future mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable des PEID," qui détermine les six domaines problématiques nécessitant une attention urgente: les changements climatiques, les catastrophes naturelles et environnementales et la variabilité climatique, les ressources en eau douce, les ressources côtières et marines, l'énergie, et le tourisme. Outre ces domaines prioritaires, la Session extraordinaire a mis en exergue la nécessité de se focaliser sur les moyens d'exécution, à travers: les stratégies de développement durable, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources et la finance, la mondialisation et la libéralisation du commerce, le transfert de technologies écologiquement rationnelles, l'indice de vulnérabilité, la gestion des données, à travers le renforcement du réseau des PEID, et, la coopération internationale et les partenariats. La Session Extraordinaire a également adopté une déclaration dans laquelle les Etats membres ont, entre autres, réaffirmé les principes du développement durable incarnés dans le Plan d'Action 21, la Déclaration de la Barbade et le PAB, ainsi que leurs engagements en leur faveur.

SOMMET DU MILLENAIRE: En septembre 2000, au Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui s'est déroulé au siège de l'ONU à New York, les dirigeants mondiaux ont adopté la Déclaration du Millénaire (Résolution de l'Assemblée Générale 55/2) et ce faisant, ont pris la résolution de répondre aux besoins particuliers des PEID, à travers la mise en œuvre du PAB et des conclusions de la SE-AGNU-22, rapidement et intégralement.

SMDD: Le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le SMDD a réaffirmé le cas particulier des PEID, et a consacré au développement durable des PEID, un chapitre entier du Plan de Mise en Application de Johannesburg (PMAJ), qui détermine un ensemble d'actions prioritaires, appelle à une évaluation exhaustive du PAB, en 2004, et requiert de l'AG, à sa 57^e session, de considérer la convocation d'une réunion internationale consacrée au développement durable des PEID.

Les partenariats de développement durable, non négociés, connus également sous l'appellation de partenariats/initiatives de Type II, ont été l'un des résultats importants du SMDD. En décembre 2004, 294 partenariats ont été enregistrés auprès du Secrétariat de la CDD, dont 18 sont focalisés sur le développement durable des PEID.

AGNU-57: En décembre 2002, la 57^e session de l'Assemblée Générale (AGNU-57) a adopté la résolution 57/262, dans laquelle elle décide de convoquer, au cours de l'Année 2004, une réunion internationale consacrée à l'évaluation exhaustive intégrale de la mise en œuvre du PAB, et a accueilli favorablement l'offre du gouvernement mauricien d'accueillir la réunion. L'Assemblée Générale a également décidé que la revue devra chercher à renouveler l'engagement politique de tous les pays en faveur, et la focalisation sur, des actions pratiques et pragmatiques pour la suite de la mise en œuvre du PAB, y compris à travers la mobilisation des ressources et l'assistance au profit des PEID. La résolution a décidé en outre la convocation de réunions préparatoires régionales, ainsi que d'une réunion préparatoire interrégionale, en vue d'entreprendre une évaluation du PAB, aux échelons national, sous-régional et régional, et a invité la CDD, à sa 11^e session (CDD-11), de procéder à l'examen de son rôle dans le processus d'évaluation.

REUNIONS PREPARATOIRES REGIONALES: Entre août et octobre 2003, trois réunions préparatoires régionales ont été tenues pour: les PEID de l'océan Pacifique (4-8 août, Apia, Samoa); les PEID des océans Atlantique et Indien, de la

Méditerranée et de la Mer de la Chine Méridionale (AIMS) (1-5 septembre, Praia, Cap Vert); et les PEID des Caraïbes (6-10 octobre, Port d'Espagne, Trinité et Tobago). Chacune de ces réunions a finalisé les positions régionales, qui ont été présentées, en guise de Rapports de Synthèse Régionaux, durant la réunion préparatoire interrégionale aux Bahamas en janvier 2004.

REUNIONS D'EXPERTS: Dans le cadre des préparatifs de la Réunion Internationale, une série de réunions d'experts a été organisée entre juillet et décembre 2003. Ces réunions ont traité: du renforcement des capacités dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique; de la vulnérabilité des PEID et de l'amélioration de la résistance; de la Gestion des déchets; et du renforcement des capacités du développement durable.

AGNU-58: En décembre 2003, la 58^e session de l'Assemblée Générale, dans sa résolution 58/213 a décidé que la Réunion Internationale se tiendra du 30 août au 3 septembre 2004, et a approuvé le règlement intérieur provisoire de la réunion. En juin 2004, l'Assemblée Générale a, dans sa résolution 58/213 B, décidé de modifier les dates de la RI, qui aura lieu du 10 au 14 janvier 2005, avec, si nécessaire, des consultations informelles les 8 et 9 janvier.

REUNION PREPARATOIRE INTERREGIONALE DES PEID: La Réunion Préparatoire Interrégionale sur l'Evaluation du Programme d'Action pour le Développement Durable des PEID, a eu lieu du 26 au 30 janvier 2004, à Nassau, aux Bahamas. A la fin de réunion, les PEID ont adopté la Déclaration de Nassau et le Papier de Stratégie de l'Alliance des Petits Etats Insulaires (AOSIS), sur la Suite de Mise en Application du PAB. Le Papier contient des chapitres sur les domaines prioritaires du PAB et détermine les thèmes nouveaux et émergents, notamment, la notation des PEID les moins avancés (PMA), le commerce, la santé et la culture.

REUNION PREPARATOIRE INTERNATIONALE: La Réunion Préparatoire sur l'Evaluation du PAB s'est tenue du 14 au 16 avril 2004, au siège de l'ONU à New York, durant la CDD-12. Les délégués ont procédé à une première lecture du document de la Stratégie et a décidé d'utiliser un texte de compilation comme plateforme pour la conduite de nouvelles consultations informelles-informelles intersessions. Les délégués ont également adopté des projets de décisions portant sur l'ordre du jour provisoire et sur l'accréditation des ONG auprès de la RI.

CONSULTATIONS INFORMELLES-INFORMELLES: Deux tours de consultations informelles-informelles, modérés par Don MacKay, Ambassadeur de Nouvelle Zélande auprès des Nations Unies, ont été tenus les 17 et 19 mai et les 7, 8 et 11 octobre 2004 au siège des Nations Unies à New York, dans l'objectif de faire avancer les négociations autour du document de Stratégie.

A la fin du tour d'octobre des consultations informelles-informelles, les délégués: ont résolu les chapitres consacrés: aux Catastrophes Naturelles et Environnementales, aux Ressources Énergétiques, aux Ressources du Tourisme, aux Transports et Communications, aux Sciences et Technologies, au Développement Durable des Capacités et à l'Education au service du Développement Durable, aux Modes Durables de Production et de Consommation, à la Santé, à la Gestion des Données et à l'Information au service des Décideurs, et à la Culture; sont parvenus à des résolutions partielles sur: l'introduction, la Gestion des Déchets, les Ressources Côtières et Marines, les Ressources en Eaux Douces, les Ressources Edaphiques, les Ressources de Biodiversité, et la Mise en Application; n'ont pas résolu les chapitres consacrés: à la Graduation et au Commerce: Mondialisation et Libéralisation du Commerce; et ont reporté les discussions sur les Changements Climatiques et sur l'Élévation du Niveau des Mers, à la RI.

FORUM INTERNATIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE: Le Forum International de la Société Civile s'est réuni du 6 au 9 janvier 2005, à Port Louis, et a adopté la Déclaration du Forum de Maurice sur la Société Civile, qui décrit les appels à l'action lancés aux gouvernements et exprime les engagements pris par la société civile.

CONSULTATIONS INFORMELLES: L'ouverture officielle de la RI a été précédée par deux journées de consultations officielles, samedi 8 et dimanche 9 janvier, qui ont été tenues pour



examiner les documents devant être produits par la RI, et pour transmettre à la RI, des recommandations concernant les questions d'organisation et de procédure (A/CONF.207/4). Présidées par l'ambassadeur Don MacKay, les consultations informelles ont planché sur les documents devant être produits par la RI et se sont focalisées sur l'avancement des négociations autour de la Stratégie pour la Suite de la Mise en Œuvre du Programme d'Action du Développement Durable des PEID (A/CONF.207/L.1) et sont parvenues à une entente sur les chapitres consacrés aux ressources côtières et marines, aux ressources édaphiques et au déclassement du statut de PMA. Les consultations informelles sur les questions d'organisation ont été présidées par Jagdish Koonjul, Ambassadeur de Maurice auprès des Nations Unies, qui a été élu par acclamation. Les informelles ont examiné et approuvé leurs recommandations à l'intention de la RI, concernant tous les aspects des questions de procédure et d'organisation.

COMPTE RENDU DE LA REUNION INTERNATIONALE

La Réunion Internationale de Maurice s'est ouverte lundi matin, 10 janvier, par l'observation d'une minute de silence en mémoire des vies perdues dans la récente catastrophe du tsunami. Le Secrétaire Général de la RI, Anwarul Chowdhury, a rappelé la mort et la destruction, causées par le tsunami, et a recommandé de focaliser l'attention sur la préparation des PEID aux catastrophes, en vue de la prochaine Conférence Mondiale pour la Réduction des Catastrophes (WCDR). Il a encouragé: les PEID, à améliorer l'intégration économique régionale et la coopération Sud-Sud; les Nations Unies, à continuer à plaider la cause des PEID aux niveaux les plus élevés; et les organisations intergouvernementales régionales, à assurer le suivi et la coordination des flux de ressources internationaux au profit des PEID.

Paul Raymond Bérenger, Premier Ministre de Maurice, a été élu Président de la RI par acclamation. Dans sa déclaration d'ouverture, le Premier Ministre Bérenger a présenté un rapport sur les incidences des récents ouragans et tsunamis sur les PEID, et a appelé à la considération de la mise en place d'un système d'alerte précoce, comme tâche immédiate pour la réunion des Nations Unies. Il a précisé que Maurice entendait proposer une déclaration politique réitérant les engagements de la communauté internationale en faveur des PEID.

La plénière s'est ensuite penchée sur les questions d'organisation, conformément aux recommandations figurant dans le procès-verbal des consultations informelles consacrées aux préparatifs de la RI (A/CONF.207/L.2), adoptant le règlement intérieur et l'ordre du jour et approuvant l'organisation des travaux, l'accréditation des OIG et des ONG, et le comité de vérification des pouvoirs. La Plénière devait ensuite élire: Pravind Kumar Jugnauth, Vice-premier Ministre et Ministre Mauricien des Finance et du Développement Economique, Vice-président d'office; et comme vice-présidents:

- Maurice, le Cap Vert et le Maroc, pour l'Afrique;
- Tuvalu, Nauru et Leste Timor, pour l'Asie;
- la Croatie, la Lituanie et la République Tchèque, pour l'Europe de l'Est;
- Belize, les Bahamas et la Barbade, pour l'Amérique Latine et les Caraïbes; et
- l'Italie, la Belgique et la Nouvelle Zélande, pour le Groupe de l'Europe de l'Ouest et Autres.

La plénière a également élu Christopher Fitzherbert Hackett, Représentant Permanent de la Barbade auprès des Nations Unies, Rapporteur Général; et Don MacKay, Représentant Permanent de Nouvelle Zélande auprès des Nations Unies, Président de la Grande Commission. Le rapport met en relief les principales dispositions contenues dans la Stratégie de Maurice et dans la Déclaration de Maurice.

PLENIERE

EXAMEN EXHAUSTIF DE L'APPLICATION DU PAB:

Ce point de l'ordre du jour a été examiné en plénière, lundi, et au cours du débat général de la réunion de haut niveau, jeudi et vendredi. Lundi, les participants ont entendu les déclarations des représentants de dix agences spécialisées des Nations Unies, de quatre organisations intergouvernementales (OIG) et de cinq ONG. La couverture des déclarations par le *Earth Negotiations Bulletin* est mise à disposition à: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0843f.html>

GROUPE DE DISCUSSION: Cinq groupes de discussion plénières se sont succédés, du lundi au mercredi, et ont été consacrés aux thèmes: de la vulnérabilité environnementale, du commerce et du développement économique, de la culture, des tendances émergentes et des défis sociaux, et du renforcement des capacités de résistance. La couverture des groupes de discussion par le *Earth Negotiations Bulletin* est disponible comme suit:

- Vulnérabilités environnementales des PEID: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0843f.html>;
- Défis particuliers posés aux PEID dans les domaines du commerce et du développement économique: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0844f.html>;
- Rôle de la culture dans le développement durable des PEID: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0844f.html>;
- Traitement des tendances émergentes et des défis sociaux posés au développement durable des PEID: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0844f.html>; et
- Renforcement des capacités de résistance des PEID: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0845f.html>.

REUNION DE HAUT NIVEAU

EXAMEN EXHAUSTIF DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PEID:

La réunion de haut niveau de la RI s'est ouverte jeudi matin et a commencé par la passation du titre de conservation du processus des PEID, de la Barbade à Maurice, et par les déclarations du Président de la RI, du Secrétaire Général de l'ONU et du Président de la 59^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Le Président de la RI, Bérenger, a appelé à la création d'un fonds spécial consacré à l'opération des systèmes d'alerte précoce, et a encouragé la prise en considération des questions particulières des PEID, dans les conclusions de la CMPC et du principal événement des Nations Unies de l'année 2005.

Le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, a souligné que l'ONU œuvrera à s'assurer que les PEID soient présents de manière proéminente, à l'ordre du jour international, affirmant que le règlement des questions des PEID est indispensable pour la sécurité collective mondiale.

Jean Ping, Président de la 59^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, a déclaré que l'ONU a besoin de davantage de machineries d'alerte précoce, de prévention des risques et de gestion des conséquences des catastrophes naturelles. Il a exprimé l'espoir de voir la CMPC parvenir à un consensus global autour de ces questions.

Débat général: Jeudi et vendredi, les délégués ont entendu des déclarations portant sur l'examen exhaustif de l'application du PAB, les orateurs faisant part de leurs condoléances, concernant le tremblement de terre et le tsunami survenus dans les régions du Sud et Sud-Est Asiatique et de l'Océan Indien. Les déclarations se sont focalisées sur: le déclassement; le commerce et la mondialisation; les catastrophes; les changements climatiques; les ressources marines; le transport des matériels radioactifs; l'éducation, la culture et le renforcement des capacités; le principal événement des Nations Unies au cours de l'année 2005; le financement; et l'accompagnement et le suivi de la RI.

Au sujet du déclassement, plusieurs pays ont appelé à un traitement particulier, pour les PEID, dans le système commercial multilatéral. Les orateurs ont encouragé: le réexamen des critères régissant le déclassement (Seychelles et Saint Vincent et Grenadines); l'utilisation d'indices de vulnérabilité (Saint Kitts et Nevis); et, les Nations Unies, à s'assurer de la transition douce



(Cap vert). La Banque Mondiale s'est engagée à s'assurer qu'aucun Etat ne sera prématurément déclassé de l'éligibilité aux prêts accordés par la Banque.

Au sujet du commerce et de la mondialisation, les intervenants ont souligné: l'effet négatif de l'érosion des termes commerciaux préférentiels (Barbade, République Dominicaine); la nécessité d'améliorer l'accès des PEID aux marchés (Suriname, Koweït, Tanzanie); et le besoin d'un système commercial international ouvert, transparent, non discriminatoire et basé sur des règles (Tanzanie, Guyane). Le Nigeria a suggéré d'appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées aux questions commerciales. Vanuatu a recommandé d'utiliser la Stratégie de Maurice pour intégrer la libéralisation du commerce dans les cadres du développement durable des PEID, et pour servir de filet de sécurité contre les règles inéquitables de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le Luxembourg, au nom de l'Union Européenne (UE), s'est engagé à fournir une assistance technologique visant à accroître les capacités commerciales des PEID, précisant, toutefois, qu'il n'apportera pas son appui à la création d'une catégorie spéciale pour les PEID, au sein de l'OMC. La Suisse a apporté son appui à la proposition de tenir, au sein de l'OMC, des discussions axées sur la détermination d'un traitement adéquat des circonstances particulières des PEID. Le délégué des Bahamas a critiqué l'utilisation du PIB en guise de critère permettant un financement à des termes concessionnels ou particuliers et un traitement différencié. Le délégué des Etats-Unis a accordé une priorité à l'achèvement de l'Agenda de Développement de Doha. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a mis en garde contre l'utilisation de l'environnement comme prétexte pour l'établissement de barrières commerciales au détriment des PEID. L'Union Africaine a appelé à un renforcement des capacités dans le domaine des négociations commerciales. La Commission Economique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP) a accordé une priorité à la nécessité de s'assurer des capacités de résistance économique des PEID.

Au sujet des catastrophes, les intervenants ont, d'une manière générale, apporté leur appui à la mise en place de systèmes d'alerte précoce, à l'élaboration de stratégies de prévention des risques, à la réhabilitation et à la reconstruction. De nombreux orateurs ont appuyé la proposition d'établir un système d'alerte précoce dans l'Océan Indien. Certains d'entre eux ont appelé à des systèmes de dimension régionale (Guinée Equatoriale, Haïti, Australie, Singapour, UE, Mozambique, France), et d'autres à des systèmes de dimension mondiale (Suriname, Italie, Etats-Unis). Quelques intervenants ont souligné la nécessité d'établir divers fonds consacrés aux catastrophes (Seychelles, Maurice, Dominique, Afrique du Sud), et de confier, aux Nations Unies, un rôle pivot dans la gestion des catastrophes (Madagascar, Bulgarie). La Jamaïque a appelé à des arrangements de réassurance particuliers, pour les PEID. La Malaisie a remercié le Club de Paris pour le gel de la dette des pays touchés par le tsunami, et Bahrein a appelé à un moratoire sur les remboursements de la dette bilatérale de ces pays. Le Sénégal a appelé à un soutien, de la part de la communauté internationale, pour le renforcement des capacités ayant trait à la gestion des catastrophes naturelles. Les orateurs ont également souligné l'importance de la prochaine CMPC, pour les PEID. Le Japon a déclaré qu'il entendait lancer une "Initiative pour la Prévention des Catastrophes, à travers l'aide publique au développement (APD)," pour impulser la promotion des sociétés et des économies pourvues de capacités de résistance aux catastrophes. Soulignant l'importance d'avoir des établissements humains viables dans les PEID, le représentant de l'UN-HABITAT a annoncé la formation d'un fonds consacré au rétablissement des établissements humains victimes du tsunami, axé, entre autres, sur le nettoyage d'urgence et la réhabilitation environnementale.

Au sujet des changements climatiques, plusieurs orateurs ont appelé à la ratification du Protocole de Kyoto, à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les PEID, et à une mobilisation des ressources qui leur sont nécessaires. L'UE et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont souligné le besoin de renforcer la réponse internationale aux changements climatiques. Nauru a fait part de ses réserves concernant le fait que les pays

industrialisés et les pays producteurs de pétrole "continuent à être en état de déni" face au fait que l'évolution climatique est induite par l'Homme. Kiribati a plaidé pour une action immédiate et exhaustive, dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et a appelé les pays industrialisés à mettre davantage de volonté dans la concrétisation des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Convention-cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC). Le Danemark a exprimé son engagement à poursuivre ses contributions au Fonds consacré aux Pays les Moins Avancés (PMA) et au Fonds Spécial des Changements Climatiques, et, avec l'Allemagne, l'Islande et l'Autriche, a accordé une priorité à la question de l'énergie renouvelable. La Suisse a appelé à la définition, par la communauté internationale, d'une approche politique pour les engagements relatifs à l'après-2012. Le Qatar, au nom du G-77/Chine, a déclaré que l'adaptation aux changements climatiques est une priorité pour bon nombre de PEID, qui attendent avec impatience, de la part de la communauté internationale, un soutien dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'adaptation.

Au sujet de la gestion des déchets, le Secrétariat de la Convention de Bâle a souligné le besoin de plans d'action régionaux de gestion intégrée des déchets, pour les PEID. La Micronésie a fait part de ses réserves concernant l'absence d'arrangements de responsabilité et de compensation applicables au transport de matériaux radioactifs, et la République Dominicaine a appelé à l'arrêt des transports de cargaisons radioactives et à l'établissement d'un groupe de travail international chargé d'évaluer les risques de pollution liées au transport maritime de matériels radioactifs.

Au sujet des ressources marines, la Micronésie a appelé à une coopération internationale dans la gestion et le suivi des pêches illégales, non documentées et non réglementées, dans les Zones Economiques Exclusives des PEID. L'Islande a souligné l'importance de s'assurer de la viabilité des récoltes des ressources marines, et a mis en relief la nécessité, pour les PEID, d'appliquer, dans leur intégralité, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS) et l'Accord des Nations Unies sur les Stocks Halieutiques. Le délégué des Iles Vierges des Etats-Unis a souligné les défis particuliers posés aux territoires non auto-gouvernés dans le contrôle de leurs ressources marines, et a suggéré d'examiner la question au cours du principal événement des Nations Unies, de 2005. Palau a accueilli avec satisfaction le nouveau programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), consacré à la biodiversité des îles.

Au sujet du thème éducation, culture et renforcement des capacités, les intervenants ont encouragé: l'établissement d'une université virtuelle des PEID (Samoa, Trinidad et Tobago), la promotion et la protection de la diversité culturelle (Madagascar et Jamaïque), et l'octroi d'un soutien international pour le renforcement des capacités des PEID (Kiribati). L'UE a fait part de son engagement à promouvoir des centres d'excellence régionaux, pour l'attraction et le maintien d'un capital humain de haut niveau dans les PEID. Singapour a annoncé qu'il entendait élargir son initiative 'SIDS-Tec' consacrée à la coopération technique entre les PEID, mettant en exergue le rôle de la SIDS-Tec dans la fourniture de formations spécialisées aux PEID. Le délégué des Bahamas a encouragé l'ouverture d'un dialogue Sud-Sud sur les meilleures stratégies de gestion pour l'industrie du tourisme. La Guyane a souligné le besoin de reconnaître la culture en tant qu'autre pilier du développement durable. La Grèce a annoncé une initiative visant à doter les PEID d'une expertise juridique dans le domaine du renforcement institutionnel horizontal en matière de protection environnementale. Le Secrétariat du Commonwealth a appelé à un régime international pour aider au développement des industries culturelles des PEID, et a encouragé la simplification et la rationalisation des conditions internationales requises en matière de communication des données, exigées des PEID.

L'UE, l'Irlande, la France et l'Italie ont encouragé la participation des PEID dans le principal événement des Nations Unies, de 2005. Les intervenants ont apporté leur appui à l'intégration des préoccupations des PEID dans le rapport du Secrétaire Général



concernant l'application de la Déclaration du Millénaire (Nauru, Malaisie), et dans le débat de la prochaine Assemblée Générale des Nations Unies sur la réforme de l'ONU (Iles Salomon, Chine).

Au sujet de la question du financement, les orateurs ont souligné l'importance: de la mobilisation et de la coordination des ressources (Iles Salomon), des partenariats (Chine, Palau, Canada, Bulgarie, Etats-Unis Forum des Iles du Pacifique), et de l'investissement privé (Kiribati, Etats-Unis, Union Africaine). Palau a appelé à des mécanismes de déboursement rapides et pratiques. La République de Corée a encouragé le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à embrasser les besoins financiers des PEID, comme exprimé dans le document de la Stratégie, et la Malaisie a encouragé l'accroissement du soutien financier et technique du FEM en faveur des PEID. La GRENADE a demandé des ressources internationales pour le renforcement des capacités de résistance des PEID. La Micronésie, la Tanzanie et l'Union Africaine ont appelé les pays industrialisés à concrétiser les objectifs approuvés à l'échelle internationale, en matière d'APD. La Tanzanie et la Chine ont mis l'accent sur le transfert des technologies soucieuses de l'environnement. Le Koweït a appelé à un doublement de l'aide financière et de l'aide au développement, destinées aux PMA, et à l'allègement de la dette des PEID. Le Danemark, le Mexique, le Chili, l'Union Africaine et les Sociétés Internationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge ont souligné l'importance des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) pour les PEID. Le Canada s'est engagé à apporter une contribution à la proposition concernant la gouvernance interrégionale des océans, couvrant les caraïbes, le Pacifique, l'Océan Indien et l'Afrique, et à accueillir une conférence internationale sur la gouvernance des pêches en haute mer. Le Mexique a parlé de sa coopération avec les PEID des Caraïbes, renforcée à travers le Fonds Mexicain pour la Coopération et ses programmes de bourses d'études. L'Islande a annoncé un accroissement de son APD, dont une partie sera orientée vers les PEID, et le lancement d'une initiative spéciale en faveur des PEID, ciblant les domaines de l'énergie renouvelable et des pêcheries durables. L'Autriche a offert de couvrir l'espace de travail nécessaire aux PEID et aux PMA lors des réunions des Nations Unies organisées à Vienne, en guise de soutien à leur participation active dans ces réunions. Le FEM a parlé d'un accroissement des ressources destinées à l'adaptation aux changements climatiques, à la gestion intégrée des ressources et au renforcement des capacités. Le représentant s'est engagé à défendre vigoureusement, dans les prochaines négociations autour de la quatrième reconstitution de fonds, la cause des PEID en se basant sur la Stratégie de Maurice.

Les intervenants ont également souligné l'importance de l'accompagnement et du suivi de la RI, les délégués des Seychelles et de Nauru proposant de renforcer l'Unité chargée des PEID, et le Canada et le Chili accordant une priorité aux approches régionales. Le PNUE a déclaré qu'il se penchera sur les documents issus de la RI, à la réunion de Conseil d'Administration, et l'ESCAP a déclaré qu'il les examinera à la cinquième Conférence Ministérielle sur l'Environnement et le Développement.

LES TABLES RONDES: Mobilisation des ressources pour la suite de la mise en œuvre du PAB: Cette session, qui s'est déroulée jeudi, a été modérée par le Sous-secrétaire Général de l'ONU, chargé des Affaires Economiques et Sociales, José Antonio Ocampo, et coprésidée par Owen Arthur, Premier Ministre et Ministre des Finances et des Affaires Economiques de la Barbade, et Louis Michel, Commissaire européen chargé du Développement et des Affaires Humanitaires. La couverture de cette table ronde de haut niveau par le *Earth Negotiations Bulletin* est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol08/enb0846f.html>.

Renforcement des capacités des PEID: Cette session, qui a eu lieu vendredi, a été modérée par Leonard Good, Président Directeur Général du FEM, et coprésidée par Kessai Note, Président des Iles Marshall, et Jacob Zuma, Vice-président de l'Afrique du Sud. Les discussions se sont focalisées sur les mesures d'appui aux programmes de renforcement des capacités des PEID et, en particulier, sur le point de savoir comment: créer pour les populations, les conditions optimales permettant de réaliser leurs potentialités;

utiliser les mécanismes de la coopération régionale; regrouper les ressources; et engager les communautés dans la mise en application.

Au cours du débat, les délégués des PEID ont présenté les domaines prioritaires, notamment, le besoin de traiter la question du renforcement des capacités dans le domaine: des maladies non transmissibles; des aptitudes de négociation liée au commerce; de la science et de la technologie; des techniques et des pratiques traditionnelles; de la planification, de l'évaluation et du suivi; des changements climatiques et de la préparation aux catastrophes; des arrangements institutionnels; des partenariats; des technologies de communication; de la coopération PEID-PEID, Sud-Sud et triangulaire; et de l'apprentissage à distance.

Les délégués des PEID ont également fait part de leur soutien à la création d'un Consortium des Universités des PEID, ainsi qu'à la proposition de l'UE de créer des centres d'excellence régionaux. Le délégué de Sainte Lucie a proposé que le Consortium Universitaire se focalise sur les études culturelles. Tuvalu a proposé l'établissement d'un fonds pour le développement des technologies en faveur des PEID, aux fins de promouvoir l'avancement des savoirs traditionnels. Singapour a annoncé qu'il lancera la deuxième phase de PEIDTec en 2005. Plusieurs délégués ont également attiré l'attention sur la "fuite des cerveaux" et son impact sur les PEID. Les représentants des Principaux Groupes des PEID ont souligné la nécessité: de renforcer les capacités des organisations de la société civile, pour la mise en application du PAB; d'établir les structures des ONG et de la société civile; et de se focaliser sur le rôle des initiatives communautaires et du niveau local.

L'Italie a annoncé l'établissement de l'agence internationale pour le financement et la mise en œuvre de cours de formation environnementale. Plusieurs pays donateurs partenaires ont décrit leurs programmes d'APD qui se focalisent sur le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines. Le délégué des Etats-Unis a mis en relief le travail accompli par le Centre d'Apprentissage et par le site Institute@SIDS.

GRANDE COMMISSION

La Grande Commission a été établie lundi 10 janvier, et a conclu ses travaux sur le document de la Stratégie, jeudi 13 janvier. Perina Sila (Samoa) a été élu par la Commission, au poste de Rapporteur. Au cours des quatre jours, la Commission s'est réunie au complet, et en consultations informelles et en groupes de contact, qui ont été formés pour faire avancer les discussions autour des questions controversées, telles que celles des changements climatiques, du commerce, de la gouvernance, et du transport des matériels radioactifs.

La Grande Commission a axé ses délibérations sur la Stratégie pour la Suite de la Mise en Application du Programme d'Action du Développement Durable des PEID (A/CONF.207/L.1). A la fin des consultations informelles pré-conférence, les délégués:

- sont parvenus à un accord sur: Les catastrophes naturelles et environnementales, les ressources côtières et marines, les ressources édaphiques, les ressources énergétiques, les ressources touristiques, le transport et la communication, la science et la technologie, le déclassement du statut de PMA, le renforcement durable des capacités et l'éducation en matière de développement durable, les modes durables de production et de consommation, la santé, la gestion des données et l'information au service des processus décisionnels, et la culture.
- sont parvenus à un accord partiel sur: les paragraphes introductifs, la gestion des déchets, les ressources en eau douce, les ressources édaphiques, et la mise en application; et
- ne sont pas parvenus à s'accorder sur: les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, et, commerce: la mondialisation et la libéralisation du commerce.

Les discussions autour du chapitre introductif se sont focalisées sur: le paragraphe d'ouverture; la référence au principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD); la référence aux déclins importants survenus dans l'APD destinée PEID; et le paragraphe concernant la nécessité d'éviter les mesures unilatérales qui empêchent la réalisation intégrale du développement économique et social des pays touchés.



Les discussions autour du paragraphe d'ouverture ont eu lieu durant les consultations informelles pré-conférence, et le mardi, dans la Grande Commission. Maurice, au nom du G-77/Chine, a proposé de séparer le libellé en deux paragraphes, le premier, axé sur le PAB et le second, sur les objectifs approuvés à l'échelle internationale et sur les plans et les stratégies de développement nationaux. Le Luxembourg, au nom de l'UE, a préféré le maintien des deux références dans un seul et même paragraphe. Les délégués ont accepté l'idée d'avoir deux paragraphes séparés, et la proposition avancée par le G-77/Chine de préciser que les stratégies de développement nationales de PEID devraient englober des mesures pour le traitement de la vulnérabilité et le renforcement des capacités de résistance.

Les discussions autour de la référence aux principes des RCMD ont été achevées dans les consultations informelles pré-conférence, lorsque le G-77/Chine a accepté de faire référence aux "principes de Rio, y compris, entre autres, le Principe 7 de la Déclaration de Rio." Tout en acceptant la formulation, le délégué des Etats-Unis a fait part de son opposition à un morcellement des éléments de la Déclaration de Rio, et a indiqué qu'il soumettra une interprétation de ce texte, à la RI.

Les délibérations autour de la référence aux déclin importants survenus dans l'APD, ont eu lieu durant les consultations informelles pré-conférence, les Etats-Unis faisant part de leur opposition à la référence. Les délégués ont accepté un texte de compromis du Président, se référant au déclin général survenu dans l'APD destinée aux PEID, "comme souligné dans le rapport du Secrétaire Général" consacré aux PEID (E/CN.17/2004/8).

Les négociations autour du texte consacré aux mesures unilatérales se sont déroulées dans les informelles pré-conférence, dans des consultations bilatérales, et dans la Grande Commission, mardi et mercredi. Le délégué des Etats-Unis ont souligné que le libellé n'est pas approprié pour les PEID, et a suggéré de le supprimer. Le Président MacKay a proposé un libellé de compromis qui reconnaît que les efforts visant à mettre en application la Stratégie doivent être en conformité avec le droit international, omettant la référence aux "mesures unilatérales." Le G-77/Chine a proposé, et les délégués ont accepté, de placer ce libellé dans la partie consacré à la gouvernance dans le Chapitre sur la mise en application. Le G-77/Chine a également proposé d'amender le texte du Président de manière à y préciser que les efforts entrepris dans la mise en œuvre de la Stratégie doivent être menées "sans mesures coercitives." Au terme d'un certain débat, les délégués ont accepté l'amendement introduit par les Etats-Unis sur le texte du G-77/Chine, supprimant la référence aux "mesures coercitives."

Changements climatiques et élévation du niveau des mers:

Ce sujet a été soulevé, lundi, dans la Grande Commission, où les Etats-Unis, le G-77/Chine et l'UE ont présenté des textes de rechange. Il a été débattu dans un groupe de contact, qui s'est réuni fréquemment entre le mardi et le jeudi matin.

Dans le groupe de contact, les délibérations ont été axées sur le point de savoir si oui ou non il fallait inclure les libellés portant sur:

- la vraisemblance de voir les changements climatiques menacer l'existence des PEID;
- la nature évolutive de la science des changements climatiques;
- l'appel à la ratification du Protocole de Kyoto;
- la nécessité d'atténuer les émissions des gaz à effet de serre;
- l'octroi d'une priorité à l'utilisation de l'énergie renouvelable;
- l'utilisation des technologies avancées et propres dans le domaine des combustibles fossiles;
- l'utilisation des technologies nucléaires;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et de stratégies d'adaptation nationales et leur intégration dans les stratégies nationales de développement durable (SNDD); et
- la promotion du soutien financier et technologique, à travers, entre autres, le FEM.

Jeudi, la Grande Commission a approuvé un texte stipulant, entre autres, que:

- les effets à long terme des changements climatiques peuvent menacer l'existence même de certains PEID;
- les parties qui ont ratifié le Protocole de Kyoto encourage

fortement tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à le ratifier en temps voulu;

- l'efficacité énergétique accrue et la mise au point et l'utilisation de l'énergie renouvelable soient promues de manière prioritaire, ainsi que les technologies avancées et propres dans le domaine des combustibles fossiles;
- l'élaboration et la mise en application de stratégies d'adaptation nationales et leur intégration dans les NDD, sont nécessaires; et
- les PEID devraient, avec l'aide des banques de développement régionales et d'autres institutions financières, selon ce qu'il convient, établir et renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de coordination des actions entreprises dans le cadre des changements climatiques.

Catastrophes naturelles et environnementales: L'accord autour de ce chapitre a été atteint au cours des informelles-informelles du mois d'octobre, mais, au cours des consultations informelles pré-réunion, les délégués ont proposé d'y intégrer un nouveau libellé portant sur les effets des récents tsunami et ouragan/cyclone et se sont accordés sur le nouveau texte, lundi, dans la Grande Commission.

Gestion des déchets: A la RI, les discussions autour de ce chapitre se sont focalisées sur les libellés consacrés: au contrôle du transit transfrontière des déchets dangereux; aux navires qui ont coulé; et au transport des matériels radioactifs.

Les délégués ont débattu du libellé consacré au contrôle du transit transfrontière des déchets dangereux, au cours des consultations informelles pré-conférence. Suite à l'accord conclu sur le renforcement des travaux accomplis dans le cadre de la Convention de Bâle, les Etats-Unis, contrés par le G-77/Chine, ont proposé de supprimer la référence aux principes du consentement préalable en connaissance de cause, à l'imputabilité, à la compensation, au fonds d'urgence, et au soutien des Centres Régionaux de la Convention de Bâle. Les délégués ont accepté de supprimer cette référence.

Le libellé consacré aux navires qui ont coulé, a été examiné dans un groupe de contact informel et dans la Grande Commission, mercredi. Suite à l'opposition exprimée par le Japon à l'égard du paragraphe, les délégués ont accepté le texte élaboré par le groupe de contact informel, qui reconnaît les réserves concernant les implications environnementales des fuites potentielles de pétrole des "navires qui ont coulé" sur les écosystèmes marins et côtiers des PEID, et la nécessité pour les PEID de continuer à traiter la question, de manière bilatérale, avec les propriétaires des navires, au cas par cas. Les délégués ont également décidé de supprimer les libellés consacrés à l'action visant à prévenir la pollution provenant des navires qui ont coulé, et à l'acceptation de la responsabilité de la réhabilitation, en cas de survenue d'une telle pollution.

Le texte consacré au transport des matériels radioactifs a été traité au cours des consultations informelles pré-conférence, dans un groupe de contact officieux et dans la Grande Commission, mercredi. Le G-77/Chine a présenté l'arrêt du transport de matériels radioactifs et de déchets dangereux, dans les régions des PEID, comme étant "le but ultime des PEID," et a souligné que le dialogue avec les Etats d'armements doit porter sur la sécurité, la communication des données, l'imputabilité, et les questions de sécurité et de compensation. Le Japon et les Etats-Unis ont fait objection à ce libellé, et ont proposé de faire référence à l'excellent historique de la sécurité de ces transports. Les délégués ont accepté un texte de compromis, élaboré par le groupe de contact, stipulant que:

- la communauté internationale souligne que l'arrêt du transport de matériels radioactifs à travers les régions des PEID est l'objectif ultime souhaité par les PEID et certains autres pays, et reconnaît le droit à la liberté de navigation;
- les Etats devraient veiller au maintien du dialogue et de la consultation, sous l'égide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IAEA) et de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), sur le transport maritime sûr de matériels radioactifs; et
- les Etats impliqués dans ce transport devraient continuer à s'engager dans un dialogue avec les PEID et d'autres Etats, pour le traitement de leurs préoccupations.



Les délégués ont décidé de maintenir la référence à la sécurité, à la communication des données, à l'imputabilité, à la sécurité et à la compensation, relativement au transport des matériels radioactifs, proposée par le G-77/Chine. La discussion a été axée sur le point de savoir si le texte devait faire référence à la poursuite de l'élaboration et du renforcement des "régimes" internationaux, comme proposé par le G-77/Chine, ou des "régulations" internationales, comme proposé par l'UE, conformément à la formulation utilisée dans le cadre de l'IAEA et de l'OMI. Les délégués ont accepté une formulation de compromis faisant référence aux "régimes de régulation internationaux."

Ressources côtières et marines: Les délégués sont parvenus à un accord sur ce chapitre au cours des consultations informelles, samedi. S'agissant de la régulation de l'enregistrement des navires, l'accord a porté sur la requête du G-77/Chine appelant à l'adjonction du libellé tiré de la résolution 58/240 de l'Assemblée Générale de l'ONU, qui souligne la nécessité de renforcer les capacités technologiques et financières, pour la mise en œuvre des responsabilités des PEID relevant du droit international, et encourage les Etats de pavillon PEID, à considérer la possibilité de décliner l'octroi du droit de battre leur pavillon à deux nouveaux navires. Les délégués ont également accepté une proposition du G-77/Chine d'intégrer un libellé tiré du PMAJ, portant sur l'encouragement des pays disposant de grandes lignes, de fournir aux PEID un soutien technique et financier pour la gestion durable de leurs pêcheries.

Ressources en eau douce: Cette section a été traitée dans les consultations informelles pré-réunion. Au sujet du libellé faisant référence à l'intrusion saline, les Etats-Unis ont proposé, et le G-77/Chine y a fait objection, de remplacer les dispositions stipulant que les changements climatiques exacerbent l'intrusion saline par un libellé soulignant qu'ils sont exacerbés, entre autres, par la gestion inadéquate des ressources en eau. L'examen de cette question a été repris par le groupe de contact sur les changements climatiques, qui s'est accordé, jeudi, sur un libellé stipulant que l'intrusion saline peut être exacerbée, entre autres, par l'élévation du niveau des mers, la gestion non durable des ressources en eau, et la variabilité et les changements climatiques. Dans le paragraphe consacré au 4^{ème} Forum Mondial sur l'Eau, le Japon a proposé l'insertion d'un libellé stipulant que ce processus offre l'occasion de poursuivre l'amélioration du "compter sur soi, dans les PEID. Le G-77/Chine a suggéré, et les délégués ont accepté, un texte stipulant que le Forum sera pour les PEID, l'occasion de continuer à chercher des soutiens internationaux pour le renforcement du compter sur soi et pour la mise en œuvre de leurs actions prioritaires approuvées, figurant dans le Portefeuille des Actions à Entreprendre en Faveur des Ressources en Eau, du 3^{ème} Forum Mondial sur l'Eau.

Ressources édaphiques: Les délégués ont conclu leurs délibérations autour de ce chapitre dans les consultations informelles, samedi. Les débats s'y sont focalisés sur le point de savoir s'il fallait y insérer des libellés portant sur la Convention sur la Lutte contre la Désertification (CCD), la CDB, et le recours au FEM pour le traitement de la dégradation des sols. L'UE a proposé, et les délégués ont accepté, de supprimer la référence à la CDB, que l'UE a jugé inappropriée.

Ressources en Biodiversité: Les délégués ont examiné ce chapitre dans les consultations informelles, samedi, et dans la Grande Commission, mardi. Les discussions ont été axées sur le libellé consacré à l'accès aux ressources génétiques. Les délégués ont approuvé les libellés appelant au renforcement des capacités dans le domaine de la protection et du développement des savoirs traditionnels des groupes autochtones, à l'accès et au partage des avantages et, moyennant un amendement mineur, le libellé appelant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la recherche en matière de biodiversité.

Les délégués ont fait objection à une proposition du G-77/Chine d'insérer un libellé portant sur la question de "l'accès illégal aux" et de "l'appropriation immorale des" ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Un accord a été atteint

sur un libellé de compromis du Président, reflétant la formulation de la CDB portant sur l'accès non autorisé et l'appropriation induite des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.

Déclassement du Statut de PMA: Les discussions autour de cette section se sont focalisées sur les références à la résolution de l'Assemblée Générale ECOSOC/UN, concernant la douce transition. Durant les consultations informelles pré-conférence, les délégués se sont accordés sur un libellé accueillant avec satisfaction la résolution (E/2004/L.56) de l'ECOSOC. Ils se sont également accordés sur un libellé soulignant que les transitions douces tiennent compte des vulnérabilités et n'affectent pas de manière défavorable le développement durable à long terme, et s'assurent de l'implication des partenaires du développement dans la formulation des stratégies.

Le texte relatif au commerce: L'examen des questions touchant au commerce a été axé sur: l'accession à l'OMC, l'assistance technique et le renforcement des capacités, en matière de commerce, le parachèvement des négociations de Doha; les préférences commerciales; la libéralisation du commerce post-Doha; et les flux financiers. Un groupe d'experts informel a été établi, dimanche, pour l'examen du texte. Le groupe a décidé de se focaliser sur le libellé portant sur le commerce, figurant dans le chapitre consacré à la Mise en Application avant de traiter le libellé figurant dans le chapitre consacré au Commerce: mondialisation et libéralisation commerciale. Au terme d'une première lecture de tous les libellés ayant trait au commerce, le groupe a élaboré un texte révisé, contenant les formulations approuvées concernant: la conclusion des négociations de Doha; l'accession à l'OMC; la libéralisation commerciale post-Doha; les flux financiers; et l'établissement de la liste des difficultés et préoccupations posées à l'intégration des PEID dans l'économie mondiale. La liste des défis à relever dans la relation entre le commerce et l'environnement, et le paragraphe consacré à l'assistance technique liée au commerce, ont été approuvés par référendum. Le groupe a également décidé de supprimer les paragraphes portant sur la mise en œuvre des mesures, figurant dans le chapitre consacré au commerce.

Mardi matin, le groupe a repris les délibérations, parvenant à un accord sur tous les paragraphes touchant à la question du commerce, y compris: le chapeau du chapitre consacré au commerce, le chapeau du libellé portant sur le commerce, figurant dans la sous-section appelant à l'instauration d'un environnement international favorable, de la section consacrée à la mise en application; le déclassement; et les ressources humaines et les capacités institutionnelles dans le domaine du traitement des intérêts des PEID liés au commerce, y compris l'analyse et le développement des politiques appropriées, le développement et le ressourcement de l'infrastructure appropriée requise pour le traitement des mesures sanitaires et phytosanitaires et des barrières posées au commerce. La Grande Commission a adopté le texte, mardi soir.

Environnements nationaux et régionaux favorables: Mardi, les délégués à la Grande Commission ont décidé de maintenir le texte existant concernant l'implication des jeunes.

Mise en Application: Les discussions autour du chapitre consacré à la mise en application, se sont focalisées, entre autres, sur la formulation du chapeau et sur la question des ressources financières. Les aspects liés au commerce, dans le chapitre, ont été traités dans le groupe de contact sur le commerce.

L'examen du libellé du chapeau s'est déroulé durant les consultations informelles pré-conférence et dans la Grande Commission, lundi. Le G-77/Chine a mis en relief le rôle de la communauté internationale dans la facilitation et l'amélioration du financement des PEID, l'UE a souligné la nécessité de mettre en relief le rôle de la propriété nationale, et le délégué des Etats-Unis a remis en question le besoin d'un chapeau. Les délégués se sont accordés sur un texte stipulant que les PEID prendront des mesures, avec le nécessaire soutien de la communauté internationale.

Le débat sur la question des ressources financières a eu lieu durant les consultations informelles pré-conférence et dans la Grande Commission, lundi. Le G-77/Chine a proposé d'encourager, entre autres, la simplification de l'accès, de l'efficacité et de l'efficacité des procédures de déboursement du FEM, l'UE a proposé un libellé invitant le FEM à considérer les voies et moyens



d'améliorer ces procédures, et le délégué des Etats-Unis a appelé à l'insertion d'une référence au rôle des Agences d'exécution du FEM. Les délégués se sont accordés sur un texte encourageant le FEM à procéder, conformément aux décisions des organes appropriés, à la simplification et à l'amélioration, entre autres, de l'efficacité et de l'efficience de son soutien, y compris de ses procédures de déboursement et celles de ses Agences d'exécution.

PLÉNIÈRE DE CLOTURE

La plénière de clôture a eu lieu le vendredi soir, 14 janvier. Le Président de la RI, Bérenger, a introduit, et la plénière a adopté le Rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs (A/CONF.2007/9). Le Rapporteur de la Grande Commission, Perina Sila, a soumis le rapport concernant les conclusions de la Grande Commission (A/CONF.207/L.4 and Add.1-8). La plénière l'a adopté par acclamation. Bérenger a introduit la Déclaration de Maurice (A/CONF.2007/L.6 and Corr.1 and 2), qui avait été, au départ, élaborée par Maurice, puis distribuée, à titre officieux, aux délégations, durant la RI, et ensuite examinée dans un Comité des Amis du groupe hôte, jeudi et vendredi. La plénière a adopté la Déclaration de Maurice par acclamation. Le Rapporteur Général de la RI, Hackett, a soumis le rapport de la RI (A/CONF.207.L.3 et Add.1 et 2). Ce dernier a été adopté par acclamation, par la Plénière. La RI a également autorisé le Rapporteur Général à finaliser le rapport de la RI en consultation avec le Bureau. Le Qatar, au nom du G-77/China, a introduit, et la RI a adopté, une résolution exprimant des remerciements au peuple et au gouvernement de Maurice (A/CONF.2007/L.5).

Dans sa déclaration de clôture, le Président de la RI, Bérenger, a indiqué que la RI s'est réunie dans un cadre caractérisé par les conséquences pénibles du tsunami et par les frustrations accumulées par les PEID, en raison des "10 années perdues" en terme de mise en application du PAB. Il a souligné que dans un tel contexte, les choses, à la RI, auraient pu facilement tourner à l'aigre, et que la RI a été un moment crucial pour les PEID, car les enjeux portaient sur leur avenir même. Il a souligné que la réunion a ouvert une fenêtre d'opportunités historiques et a prouvé une fois de plus que les petits Etats, en général, et les PEID, en particulier, peuvent contribuer pleinement aux affaires internationales. Il a souligné que les documents des résultats, qui sont venus nous rappeler "avec force" que les PEID sont un cas spécial, contiennent un engagement renouvelé et grandement renforcé, portant sur la suite de la mise en œuvre du PAB. Il a encouragé la fourniture d'efforts plus focalisés et plus substantiels à la fois par les PEID et la communauté internationale, pour la mise en application des mesures convenues. Il a accueilli avec satisfaction l'accord conclu sur les libellés consacrés aux changements climatiques et au commerce, et a souligné que Maurice n'épargnera aucun effort pour traduire les engagements pris et les objectifs fixés, en action concrète, dans les mois et les années à venir. En conclusion, il a affirmé que la RI a été un grand succès et a encouragé les PEID à s'assurer que les questions des PEID occupent une place prioritaire à la CMPC et au principal événement de 2005 des Nations Unies.

Il a présenté la CMPC comme étant une occasion pour avancer sur les questions liées aux catastrophes, et a noté que la session de reprise de l'Assemblée Générale qui se tiendra en février 2005, adoptera la Stratégie de Maurice, en vue de son intégration dans le système des Nations Unies et dans les Etats membres. Il a déclaré que le processus d'intégration est une occasion importante d'impliquer, à l'échelon des pays, les Coordinateurs Résidents des Nations Unies, dans la mise en application de la Stratégie. Il a proposé: que la CDD-13, en avril 2005, traite des modalités de l'évaluation de la mise en œuvre de la RI; que la réunion du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en mai 2005, traite de la mise en œuvre de la RI à l'échelon des pays; que le PNUD intègre la Stratégie dans son programme de travail; et que le Sommet Sud-Sud, au Qatar, en juin 2005, intègre la Stratégie au sein du G-77/China. Il a indiqué que l'évaluation de la Déclaration du Millénaire, par l'Assemblée Générale de l'ONU, en septembre 2005, soit l'occasion de traiter les questions des PEID, ayant trait à l'éradication de la pauvreté et aux ODM. Concluant son exposé sur la feuille de route, il a encouragé la réunion Ministéri-

elle de l'OMC, en décembre 2005, à avancer sur les questions commerciales déterminées dans la Stratégie. Dans sa déclaration de clôture, le Secrétaire Général de la RI, Chowdhury, a souligné la focalisation unique de la RI sur les questions d'exécution. Il a précisé que le système des Nations Unies aura le rôle à jouer le plus critique du processus d'exécution, et a proposé l'élaboration d'une "feuille de route" pour la Stratégie de Maurice. Il a indiqué que la feuille de route devrait servir de guide général, identifiant les nombreuses occasions intergouvernementales qui accordent à l'OASIS et aux PEID, un espace permettant de mettre en lumière la Stratégie et de s'assurer de sa prise en considération.

Pour conclure, il a réitéré son appel à un système de suivi dynamique, qui, a-t-il précisé, ne sera pas un simple exercice d'examen de la situation, mais un processus dans lequel les brèches de la mise en application peuvent être déterminées et des mesures peuvent être prises. Il a remercié toutes les personnes qui étaient impliquées dans l'élaboration, la conduite et la contribution à la réussite de la RI.

Le G-77/China, l'UE et, le Canada, au nom du Groupe JUSCANZ, ont exprimé leur appréciation au Gouvernement Mauricien pour l'hospitalité, et ont rendu hommage aux Ambassadeurs Koonjul et MacKay, pour leurs efforts qui ont contribué à conduire le processus à une conclusion fructueuse. Le Président Bérenger a clôturé la Réunion Internationale à 19h49.

STRATÉGIE DE MAURICE POUR LA SUITE DE LA MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEID

Les paragraphes introductifs décrivent les thèmes généraux qui concernent la réalisation du développement durable des PEID. La Stratégie stipule que le PAB est, pour les PEID et la communauté internationale, un plan de travail pour le traitement du développement durable des PEID. Il stipule aussi que les objectifs de développement approuvés à l'échelon international constituent le cadre global de l'éradication de la pauvreté et du soutien au développement, et que les plans de développement nationaux des PEID doivent intégrer des stratégies de réduction de la pauvreté et des mesures visant à traiter la vulnérabilité et à renforcer les capacités de résistance, en vue, entre autres, de servir de plate-forme aux pays donateurs et au système de soutien des Nations Unies en faveur des PEID.

La Stratégie stipule que les PEID reconnaissent que le développement durable relève principalement de la responsabilité nationale, mais que pour que les PEID réussissent, les Principes de Rio, y compris, entre autres, le principe de responsabilités communes mais différenciées, tel qu'établi dans le Principe 7 de la Déclaration de Rio, doivent revêtir une expression particulière pour les PEID.

La Stratégie souligne que les PEID ont mis en application le PAB principalement à travers l'utilisation de leurs propres ressources, et que les efforts se sont poursuivis dans le cadre des contraintes posées par leurs possibilités financières limitées, y compris le déclin général de l'APD destinée au PEID, comme souligné dans le rapport du Secrétaire Général. Il a également souligné la nécessité, entre autres, de mobiliser les ressources intérieures, d'attirer les flux internationaux, et de promouvoir le commerce international, en tant que moteur du développement.

La Stratégie souligne le besoin d'améliorer la cohérence et la gouvernance des systèmes monétaires, financier et commercial internationaux, aux fins de compléter les plans de développement des PEID. Au sujet de la bonne gouvernance, la Stratégie cite le paragraphe 4 du PMAJ. Au sujet des questions de sécurité, le texte décrit les défis posés à la sécurité des PEID, reconnaît les obligations financières et administratives accrues imposées aux PEID, et réaffirme l'importance de la coopération et du soutien international en faveur des PEID, là où nécessaire.

Les paragraphes introductifs traitent également, entre autres, de la coopération Sud-Sud et PEID-PEID, de la culture, du rôle des Jeunes, et de l'égalité des sexes.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ELEVATION DU NIVEAU DES MERS: La Stratégie reconnaît que les effets défavorables des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers, posent des risques importants au développement durable



des PEID, et que les effets à long terme des changements climatiques peuvent constituer une menace pour l'existence de certains PEID.

La Stratégie stipule que, moyennant le soutien nécessaire de la part de la communauté internationale, les PEID procéderont, comme composante intégrante de leurs stratégies nationales de développement durable, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales d'adaptation et à la facilitation de la coopération régionale et interrégionale, y compris dans le cadre de l'UNFCCC. Elle stipule également que les PEID, avec l'aide des banques de développement régionales, devraient coordonner davantage leur effort visant à établir ou à renforcer les mécanismes de coordination nationaux et régionaux dans le domaine des changements climatiques.

Au sujet du rôle de la communauté internationale, la Stratégie stipule qu'elle doit, entre autres:

- mettre en application l'UNFCCC et promouvoir la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques;
- continuer, en conformité avec l'UNFCCC et avec le Protocole de Kyoto, à prendre des mesures visant à traiter le problème des changements climatiques, y compris à travers l'adaptation et l'atténuation, conformément au principe de la CMPC;
- promouvoir, de manière prioritaire, l'accroissement de l'efficacité énergétique et le développement et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, ainsi que les technologies avancées et propres de combustibles fossiles;
- appliquer le Programme d'Action de Buenos Aires consacré à l'Adaptation et aux Mesures de Réponse;
- travailler à la facilitation et à la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion des technologies appropriées et des pratiques de traitement des changements climatiques, au profit des PEID;
- renforcer et améliorer les capacités scientifiques et technologiques, y compris dans les PEID; et
- améliorer la mise en application des stratégies nationales, régionales et internationales de surveillance de l'évolution atmosphérique de la planète, et travailler avec les PEID au renforcement de leur implication dans les systèmes de surveillance et d'observation, et à l'amélioration de leur accès à, et de leur utilisation de, l'information.

CATASTROPHES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES: La Stratégie met en relief la vulnérabilité des PEID face aux catastrophes, mentionnant les effets du tremblement de terre et du tsunami du 26 décembre 2004, et des saisons des ouragans/cyclones/typhons, et souligne que les PEID sont confrontés aux conséquences économiques, sociales et environnementales disproportionnellement élevées de ces catastrophes. La Stratégie stipule que les PEID ont entrepris de renforcer leurs cadres nationaux pour une gestion plus efficace des catastrophes et qu'ils sont engagés, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, à:

- renforcer la Stratégie Inter-Agences pour la Prévention des Catastrophes et les mécanismes régionaux qui s'y rapportent, en tant que dispositifs permettant, entre autres, d'améliorer les mesures d'atténuation des catastrophes à l'échelon national;
- utiliser les opportunités telles que la CMPC pour prendre en considération les préoccupations particulières des PEID; et
- augmenter les capacités des PEID dans les domaines de la prévision et de la réactivité aux situations d'urgence.

GESTION DES DÉCHETS: La Stratégie stipule que les débris marins, les eaux de ballast, les navires échoués ou coulés qui risquent de causer des dégâts environnementaux dus à des fuites de combustibles, et d'autres formes de déchets, menacent l'intégrité écologique des PEID.

Elle stipule aussi qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour la mise en place de partenariats régionaux aptes à aider à la formulation de solutions innovantes pour la gestion des déchets; pour la recherche d'une assistance internationale dans cet effort; et pour le renforcement du contrôle du transit transfrontières des déchets dangereux, en particulier à travers l'amélioration des activités menées dans le cadre de la Convention de Bâle et, selon ce qu'il convient, de la

Convention de Waigani. Au sujet de la promotion de la gestion durable des déchets, la Stratégie stipule qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour l'exploration et l'engagement dans de nouvelles formes de financement de l'infrastructure de la gestion des déchets et pour la promotion: de la coopération nationale, régionale et internationale dans la réduction de la quantité des déchets jetés à la mer; et pour une large participation dans, et une mise en application rapide, de la Convention de l'OMI sur les eaux de ballast.

La Stratégie reconnaît les réserves concernant les implications environnementales des fuites de pétrole potentielles des épaves de navires, sur les écosystèmes marins et côtiers des PEID, et stipule que les PEID et les propriétaires de navires doivent continuer le traitement de ce problème de manière bilatérale, au cas par cas. Dans la Stratégie, la communauté internationale note que l'arrêt des transports de matériels radioactifs à travers les régions des PEID est le but ultime souhaité des PEID et de certains autres pays, et que les Etats impliqués dans le transport de ces matériels sont encouragés à engager un dialogue avec les PEID et d'autres Etats en vue de traiter leurs préoccupations, y compris la mise en place et le renforcement, au sein des instances appropriées, de régimes de régulation internationaux permettant d'améliorer la sûreté, l'affichage des données, la responsabilité, la sécurité et la compensation, relativement à ces transports.

RESSOURCES COTIÈRES ET MARINES: La Stratégie souligne que les PEID continuent à être lourdement tributaires de leurs ressources marines, en particulier, pour les moyens de vivre durables des communautés des littoraux. Reconnaissant que la mise en application de la CNUDM par les PEID continue à être entravée par des contraintes financières et par l'absence de capacités, la Stratégie souligne qu'en vue d'aplanir ces contraintes, il est important d'accorder une priorité appropriée, à tous les niveaux, notamment, dans les programmes de développement durable nationaux et régionaux, aux questions marines, y compris les pêcheries.

La Stratégie stipule qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour permettre aux PEID, entre autres: de compléter la délimitation de leurs frontières maritimes; de soumettre leurs réclamations à la Commission des Plateaux Continentaux; et à poursuivre leurs travaux de détermination des ressources vivantes et non vivantes des fonds marins situés à l'intérieur des lignes de juridiction nationale.

Au sujet du renforcement des capacités techniques et financières, la Stratégie stipule qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour:

- l'établissement de programmes efficaces de suivi, de communication des données, de mise en application des lois et de contrôle des navires de pêche, y compris ceux battant pavillon des PEID, aux fins de mettre en œuvre les plans d'action internationaux visant à prévenir, décourager et éliminer les pêches illégales, non documentées et non réglementaires, et de gérer les capacités de pêche;
- la pleine mise en application des systèmes de surveillance et de suivi;
- l'analyse et la détermination de la situation des stocks de poissons; et
- la considération de la possibilité de devenir Parties, si ce n'est déjà, aux accords de conservation et de gestion internationaux pertinents.

La Stratégie encourage également les pays propriétaire de longues lignes à fournir aux PEID un soutien technique et financier adéquat destinée à l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité de la gestion de leurs ressources halieutiques.

La Stratégie stipule que les PEID, en collaboration avec d'autres Etats, travailleront à la mise en place de politiques intégrées et d'approches de gestion rationnelle, englobant notamment des aires marines protégées, et élaboreront des programmes de renforcement des capacités nationales dans les domaines du suivi, de la conservation et de la gestion des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Elle stipule aussi que les PEID doivent traiter, de manière prioritaire, les effets sur l'avenir de la santé des récifs coralliens, du



développement des littoraux, du tourisme côtiers, des pratiques de pêche intensives et destructrices, de la pollution ainsi que du commerce illicite et non documenté des coraux. La Stratégie stipule également qu'en vue de faciliter ces initiatives, la communauté internationale doit fournir un soutien technique et financier: aux efforts de suivi régionaux, aux programmes scientifiques maritimes de la Commission Océanographique Intergouvernementale; aux réseaux des représentants des aires marine protégées; et aux activités visant à traiter l'impact du blanchiment des coraux.

La Stratégie stipule encore que les PEID doivent travailler avec les partenaires du développement international sur le lancement d'initiatives régionales visant à promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources côtières et marines, en s'inspirant des bonnes pratiques en cours dans d'autres régions; et doivent, avec les partenaires du développement international, mettre en application l'intégralité du Programme d'Action Mondial pour la Protection de l'Environnement Marin contre les Effets des Activités Terrestres.

RESSOURCES EN EAU DOUCE: La Stratégie souligne que les PEID continuent à être confrontés à des difficultés dans le domaine de l'accès et de la gestion de l'eau douce, dues en partie à des déficits au niveau de sa disponibilité, de son captage et de son stockage, à la pollution des ressources en eau, et aux infiltrations salines (qui peuvent être exacerbées, entre autres, par l'élévation du niveau des mers, la gestion non viable des ressources en eau, et la variabilité du climat et les changements climatiques). La Stratégie souligne aussi qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour la réalisation des ODM et des objectifs du SMDD, fixés pour 2015, concernant l'accès durable à l'eau potable salubre, à l'assainissement, à l'hygiène et à la production de plans d'efficacité et de gestion intégrée et des ressources en eau (GIRE), d'ici 2005. La Stratégie demande à la communauté internationale de fournir aux PEID une assistance destinée à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de gestion des ressources en eau douce et d'accès à l'assainissement, et de promotion de la GIRE. La Stratégie souligne encore que le 4^e Forum Mondial sur l'Eau, prévu en 2006, offrira aux PEID l'occasion de poursuivre la recherche du soutien international pour le renforcement de leurs capacités de compter sur eux mêmes et pour la mise en application des mesures prioritaires convenues, soumises au Portefeuille des Actions à Mettre en Œuvre du 3^e Forum Mondial sur l'Eau.

RESSOURCES EDAPHIQUES: La Stratégie stipule que des stratégies nationales doivent être élaborées pour l'utilisation durable des terres, et que ces stratégies doivent englober des évaluations d'impact environnemental et doivent déterminer les changements politiques nécessaires et les besoins en matière de renforcement des capacités, dans le cadre des trois piliers du développement durable.

La Stratégie stipule qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour:

- le renforcement des capacités dans le domaine de la mise en application des accords environnementaux multilatéraux et autres accords internationaux pertinents ayant rapport avec les ressources édaphiques;
- le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion durable des terres et des écosystèmes auto-générés, à bâtir sur les systèmes fonciers communaux et sur les pratiques et les planifications traditionnelles utilisées en matière de culture, d'élevage et d'aquaculture; et
- le renforcement des régimes fonciers et des systèmes de gestion, du passage d'une production agricole primaire à une production agricole tertiaire et diversifiée, de manière durable.

Les PEID s'y engagent, à titre individuel et à travers les partenariats PEID-PEID, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, à procéder, entre autres: à la création d'un environnement favorable à une amélioration durable de la productivité agricole et à la promotion de la diversification de l'agriculture et de la sécurité alimentaire; et, à la promotion de l'aquaculture durable.

Au sujet de la gestion forestière durable, les PEID s'engagent, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale à, entre autres, s'assurer de l'adhésion aux politiques et législations forestières nationales mises en places pour la sauvegarde des droits des propriétaires et des usagers légitimes ou autorisés, des ressources, à travers des mécanismes administratifs d'interdiction, d'autorisation ou de transfert des droits traditionnels, à des fins de développement commercial.

RESSOURCES EN ENERGIE: La Stratégie stipule que la dépendance énergétique est une source majeure de fragilité économique pour nombre de PEID, et que de nombreuses communautés rurales enclavées ont peu ou pas d'accès à des services énergétiques modernes et abordables.

Les PEID s'engagent, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, à élaborer et à mettre en application des programmes énergétiques intégrés, qui doivent englober, entre autres, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de la mise au point et l'utilisation de l'énergie renouvelable ainsi que de technologies énergétiques propres avancées, qui soient abordables et promptement adaptables aux circonstances des PEID. Les PEID s'engagent aussi, avec le soutien requis de la part de la communauté internationale, à renforcer les efforts en cours et à appuyer de nouveaux efforts, dans le domaine de l'approvisionnement et des services énergétiques, et à promouvoir des projets de démonstration. La Stratégie souligne également que les PEID et leurs divers partenaires internationaux devraient collaborer pour la promotion d'une diffusion et d'une application plus importantes des technologies énergétiques appropriées pour les PEID, pour le renforcement des mécanismes disponibles, telles que le Fonds des Nations Unies pour les Sources d'Énergie Renouvelable et le Fonds Fiduciaire du PNUD pour l'Énergie Thématique.

RESSOURCES TOURISME: La Stratégie stipule que le tourisme est un contributeur important à la croissance économique des PEID, et met en relief les difficultés posées au développement du secteur dont, entre autres, les chocs exogènes. La Stratégie stipule que les PEID, avec le soutien nécessaire des organisations touristiques régionales et internationales et d'autres acteurs pertinents, devraient, entre autres: surveiller les effets du développement touristique et s'assurer que le développement du tourisme et celui des aspects sociaux et environnementaux s'apportent un soutien mutuel, et faciliter la conception et l'affinement des lignes directrices et les bonnes pratiques, de manière appropriées et adaptée aux capacités des PEID. La Stratégie souligne également que les PEID, avec le soutien requis des organisations touristiques régionales et internationales, doivent trouver des voies et moyens efficaces pour élaborer et mettre en application des plans du développement durable du tourisme, en partenariat avec les acteurs pertinents, et pour intégrer ces plans dans leurs SNDD.

RESSOURCES EN BIODIVERSITE: La Stratégie stipule que la réalisation des objectifs établis par la communauté internationale, dans les conventions internationales pertinentes, en particulier, la CBD, sont d'importance particulière pour les PEID. Elle souligne qu'en vue de concrétiser ces objectifs dans les délais convenus, les PEID, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, sont appelés à:

- intégrer la protection de la biodiversité dans les SNDD;
- traiter la biodiversité insulaire dans le cadre de la CBD, d'une manière qui réponde aux caractéristiques uniques des PEID;
- mettre en application les lignes directrices de la CBD concernant la biodiversité et le développement du tourisme;
- améliorer les efforts nationaux visant à mettre en application le programme de travail de la CBD consacré aux aires protégées, y compris l'établissement des aires marines protégées de manière cohérente avec le droit international et basée sur les données scientifiques;
- contrôler les principaux couloirs du passage des espèces exotiques envahissantes potentielles;
- renforcer les capacités locales dans le domaine de la protection et du développement des savoirs traditionnels des groupes autochtones, pour le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques, en tenant compte des Directives de Bonn concernant l'Accès aux



Ressources Génétiques et le Partage des Avantages;

- participer aux travaux du Groupe Spécial de Composition Non Limitée de la CDB sur l'accès et le partage des avantages et, élaborer et négocier la nature, la portée et les éléments d'un régime international d'accès et de partage des avantages, conformément aux termes de la décision VII/19 de la CdP de la CDB;
- renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la recherche en matière de biodiversité; et
- soutenir les efforts fournis par les PEID dans le domaine du renforcement des capacités communautaires en matière de conservation des espèces, des sites et des habitats.

TRANSPORT ET COMMUNICATION: La Stratégie souligne que des percées technologiques importantes ont atténué l'isolement traditionnel des PEID, mais que le transport et la communication demeurent de grands défis posés à la promotion et à la mise en application du développement durable. Elle précise que la libéralisation des télécommunications a offert des opportunités et a posé des défis, mais que plusieurs PEID sont encore confrontés à des limites d'accès aux télécommunications de base.

La Stratégie stipule que les PEID, avec le soutien de la communauté internationale, doivent coopérer et doivent élaborer des arrangements de transport régional viable, y compris l'amélioration des politiques de transport aérien, terrestre et maritime. Les PEID s'engagent, avec le soutien de la communauté internationale, à lancer des initiatives, entre autres, dans des domaines comme ceux de l'accès aux, et de l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC), et de la mise en place de centres multimédias communautaires. La Stratégie encourage les PEID à considérer la possibilité d'approfondir la libéralisation de leurs secteurs de télécommunication, pour mieux faire face aux coûts élevés causés par le monopole des pourvoyeurs de services, disponibles. La Stratégie encourage également le Sommet Mondial sur la Société d'Information à prendre en considération les préoccupations des PEID et à envisager leur participation dans le processus du Sommet.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE: La Stratégie reconnaît que la question de la science et technologie est une question multisectorielle importante pour le développement durable des PEID, et souligne que des investissements ciblant de manière appropriée le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des PEID, seront cruciaux, compte tenu de l'importance grandissante de la science et de la technologie pour le renforcement des capacités de résistance des PEID. La Stratégie stipule qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, entre autres, pour l'intégration des éléments scientifiques et technologiques appropriés dans les SNDD, et pour la promotion et la protection des savoirs et des pratiques traditionnels. La Stratégie souligne également que SIDSNet est un mécanisme crucial pour le développement durable des PEID, qui a besoin d'être entretenu, renforcé et amélioré.

DECLASSEMENT DU STATUT DE PMA: La Stratégie accueille avec satisfaction les résolutions de l'ECOSOC et de l'Assemblée Générale appelant à une Stratégie de douce transition pour les pays quittant la liste des PMA. La Stratégie stipule qu'il est crucial que l'élaboration et la mise en application des Stratégies nationales de douce transition, formulées en concertation avec les partenaires du développement, prennent en ligne de compte les vulnérabilités particulières des Etats déclassés et s'assurent que ce déclassé ne perturbera pas leurs plans, programmes et projets visant à la concrétisation du développement durable. La Stratégie encourage la Commission sur les Politiques de Développement à continuer à refléter la vulnérabilité des pays en développement qui souffrent d'inconvénients particuliers, comme les PEID, dans ses recommandations concernant le statut de PMA.

COMMERCE: LA MONDIALISATION ET LA LIBERALISATION DU COMMERCE: La Stratégie souligne qu'en raison de leur petitesse, de leurs inconvénients structurels et de leurs vulnérabilités, les PEID sont confrontés à des difficultés quant à son intégration dans l'économie mondiale. Elle reconnaît aussi l'importance d'une intensification des efforts visant à faciliter la participation pleine et effective des petites économies et notam-

ment des PEID dans les délibérations et les processus décisionnels de l'OMC. La Stratégie établit une liste des préoccupations particulières des PEID, englobant: le processus d'accès à l'OMC; le déclassé et la transition douce du statut de PMA; les contraintes dans le domaine des capacités; une aide technique financée de manière harmonisée, coordonnée et durable; les handicaps structurels et les vulnérabilités des PEID; l'érosion des termes préférentiels; l'ajustement structurel; les liens entre commerce, environnement et développement; le commerce et la sécurité alimentaire; et l'absence de représentation adéquate à Genève.

RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITES ET EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: La Stratégie souligne que les PEID continuent à avoir besoin d'un soutien pour le traitement des graves défis auxquels ils sont confrontés dans le domaine du renforcement des capacités en matière de formulation et de mise en application de politiques et de stratégies. Elle stipule aussi que des stratégies et des plans d'action englobant un grand éventail de besoins et visant à l'amélioration de l'accès à, et de la qualité de, l'éducation, doivent être mis en œuvre.

La Stratégie stipule encore qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour la promotion d'une éducation au service du développement durable, à travers: des efforts plus soutenus fournis par les ministères de l'éducation; le renforcement des arrangements relatifs à l'apprentissage à distance; et la fourniture d'une assistance dans les domaines de l'infrastructure de base, de l'élaboration des programmes d'éducation, selon ce qu'il convient, et, la formation des enseignants, et un travail d'intégration de la perspective féminine.

MODES DURABLES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION: La Stratégie stipule qu'en réponse à l'appel, figurant dans le PMAJ, pour l'élaboration d'un cadre décennal de programmes axés sur les modes durables de la consommation et de la production (MDCP), les PEID sont engagés, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale: à prendre en considération toutes les initiatives ayant trait aux MDCP, dans le cadre des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable; et à prendre des mesures appropriées pour la facilitation de la mise en application du cadre programmatique décennal.

ENVIRONNEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX FAVORABLES: La Stratégie stipule qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour, entre autres:

- la formulation et la mise en application de SNDD, d'ici 2005, comme convenu dans le PMAJ;
- l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs nationaux appropriés pour le développement durable, aux fins de répondre aux exigences des buts convenant à l'échelle internationale;
- l'amélioration des structures législatives, administratives et institutionnelles nécessaires à l'élaboration et à l'application des Stratégies de développement durable, et l'intégration des considérations de développement durable, dans l'élaboration et à l'application des politiques générales;
- la rationalisation des législations qui affectent le développement durable à l'échelon national; et
- l'implication des Jeunes dans la conception d'un vivre durable dans les PEID.

SANTE: La Stratégie stipule que la Santé est un déterminant crucial du développement durable et que le renforcement et le développement de la coopération et des échanges d'expériences PEID-PEID dans le domaine de la Santé, est capital et devrait être une priorité des PEID. Les PEID sont engagés, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, à traiter le problème du VIH/SIDA. La Stratégie stipule que des actions des PEID sont requises, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour un contrôle efficace des maladies transmissibles, notamment le VIH/SIDA, et les maladies non transmissibles, à travers, entre autres:

- le renforcement de la gestion et du financement des systèmes sanitaires des PEID de manière à leur permettre de juguler l'épidémie du VIH/SIDA, de réduire l'incidence du paludisme,



de la dengue et des maladies non transmissibles, et de promouvoir la santé mentale;

- la fourniture d'une assistance technique axée sur la facilitation d'un prompt accès aux financements du Fonds Mondial pour la Lutte contre le VIH/SIDA;
- l'amélioration de l'accès à des produits pharmaceutiques efficaces à des prix abordables; et
- l'élaboration et l'application de législations nationales de santé public, modernes et souples.

GESTION DES DONNEES ET DE L'INFORMATION

POUR LES PROCESSUS DECISIONNELS: Dans la Stratégie, les PEID reconnaissent les nouvelles opportunités offertes par les développements rapides nouveaux survenus dans les TIC, pour la réduction de leur isolement et de leur enclavement et pour le renforcement de leurs capacités de résistance. La Stratégie souligne qu'une action des PEID est requise, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour, entre autres: déterminer et traiter les lacunes existant dans les données et dans la caractérisation des renseignements ayant trait aux domaines économique, social, environnemental et culturel. La Stratégie stipule qu'une attention doit être accordée à l'établissement d'un groupe de travail chargé d'élaborer un indice des capacités de résistance, et souligne que ce travail devrait être amélioré de manière significative par une mise en œuvre réussie de la liste d'activités prescrites.

CULTURE: Dans la Stratégie, les PEID reconnaît l'importance de l'identité culturelle des communautés et son importance pour l'avancement du développement durable, et le besoin de développer les industries et les initiatives culturelles. Les PEID s'engagent, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, pour, entre autres: à élaborer et à mettre en œuvre des politiques culturelles nationales et des cadres législatifs favorisant le soutien des industries et des initiatives culturelles; et, à mettre en place des mesures pour la protection du patrimoine culturel.

L'APPLICATION: Le chapitre consacré à la mise en application, comprend des sections portant sur: l'accès aux, et la fourniture des, ressources financières; la science et la mise au point et le transfert des technologies; le renforcement des capacités; la gouvernance nationale et internationale; le suivi et l'évaluation; le rôle des Nations Unies dans la suite de la mise en œuvre du PAB; et le rôle des institutions régionales des PEID, chargées du suivi et de l'application. L'introduction détermine les principaux domaines d'action, dont: les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers; l'énergie; les droits de propriété intellectuelle; la biodiversité; la culture et le développement; des catastrophes naturelles et environnementales; les ressources marines; l'agriculture et le développement rural; le VIH/SIDA; le transport et la sécurité; les modes durables de production et de consommation; et les TIC. La Stratégie souligne que l'aide des PEID nécessite:

- un accroissement substantiel du flux des ressources financières et autres, à la fois publiques et privées, et une garantie de leur utilisation de manière efficace;
- l'amélioration des opportunités commerciales;
- l'accès aux, et le transfert des technologies écologiquement rationnelles, à des termes concessionnels ou préférentiels, selon ce qu'il aura été convenu mutuellement;
- le renforcement de l'éducation et de la conscientisation;
- le renforcement des capacités, de l'information au service des processus décisionnels et aptitudes scientifiques; et
- des stratégies de développement durable nationales conduites et appartenant aux pays eux-mêmes, englobant des programmes de réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités de résistance.

Les PEID réaffirment, en outre, leur engagement à concrétiser les objectifs du développement durable et les priorités figurant dans le PAB, à travers, entre autres, une utilisation plus efficace des ressources disponibles et le renforcement de leurs SNDD et de leurs mécanismes. La Stratégie souligne que la réussite de la présente Stratégie de dimension nationale mise en place par les PEID, dépendra de l'efficacité du renforcement des capacités humaine, institutionnelle et technique, et de l'efficacité du suivi et de la coordination. A l'échelon mondial, la Stratégie stipule qu'il est essentiel que la communauté internationale soutienne ces objectifs

et apporte son assistance dans la mise en œuvre des actions visant à les concrétiser, en particulier, à travers la fourniture de soutiens financiers et techniques.

L'Accès aux, et la fourniture des, ressources financières: Dans la Stratégie, la communauté internationale réaffirme son engagement à soutenir le développement durable des PEID à travers la fourniture des ressources financières. Elle souligne que cet engagement implique l'adoption d'une approche plus cohérente, plus coordonnée et plus collaborative, dans le développement durable des PEID, à travers, entre autres: un renforcement de la coordination des donateurs par les pays; un soutien actif de la coopération régionale et interrégionale entre les PEID; un rattachement approprié de l'investissement extérieur direct; et l'encouragement du FEM à simplifier et à améliorer l'accès à, et l'efficacité de son soutien, ainsi qu'à faciliter l'accès des PEID au FEM.

La science et le transfert des technologies: La Stratégie stipule que les PEID et les partenaires régionaux et internationaux devraient travailler ensemble pour, entre autres: se focaliser sur la diffusion et l'utilisation des technologies qui aident au renforcement des capacités de résistance; sur la promotion de l'accès aux systèmes des licences technologiques; le renforcement de la collaboration scientifique et technologique à travers la coopération Nord-Sud et Sud-Sud; et, sur l'examen de la possibilité d'établir un centre de transfert des technologies et de développement, consacré aux PEID.

Renforcement des capacités: Dans la Stratégie, la communauté internationale s'engage à soutenir les efforts des PEID visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, à travers, entre autres: la coopération avec les initiatives et les programmes fournissant des ressources pour la réforme éducationnelle; l'assistance technique dans le domaine du commerce; et la facilitation du renforcement des ressources humaines et des capacités dans le domaine de la mise en œuvre des AEM.

Gouvernance nationale et internationale: La section consacrée à la gouvernance nationale et internationale comprend des sous-sections portant sur la mise en place d'environnements nationaux favorables, à la mise en place d'un environnement international favorable, et sur le commerce et les finances.

Environnement national favorable: Les PEID s'engagent, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale, à, entre autres: mobiliser les ressources, à l'échelon national; élaborer des SNDD, y compris de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, et de politiques et de stratégies sectorielles; promouvoir un environnement favorable au développement de l'investissement et de l'entreprise; et engage le secteur privé dans le développement durable.

Environnement international favorable: La Stratégie stipule que la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures appropriées permettant de promouvoir une gouvernance économique mondiale, englobant un soutien de la réforme structurelle, une solution au problème de la dette externe et un accès accru des pays en développement, aux marchés. Elle stipule que les institutions internationales, notamment celles financières, devraient accorder une attention appropriée aux besoins particuliers des PEID et à leurs priorités.

Le Commerce et les Finances: La Stratégie souligne qu'en vue de traiter les préoccupations des PEID, les activités suivantes sont de haute priorité:

- redoubler les efforts visant à parachever de manière réussie des négociations de l'OMC lancées à Doha;
- faciliter l'accès des PEID à l'OMC, selon ce qu'il convient, à travers l'assistance technique;
- reconnaître l'importance des termes préférentiels en place depuis longtemps et le besoin de mesures pour le traitement du problème de leur érosion;
- prendre en ligne de compte les circonstances particulières de chacun des PEID, au moment de la détermination de la perspective de durabilité de la dette à long terme;
- mettre en application les programmes de facilitation des déboursments, d'encouragement de l'investissement étranger et de soutien au développement des PEID;



- soutenir la représentation régionale de l'OMC pour améliorer la participation effective et les capacités des négociation des PEID, dans le cadre de l'OMC; et
- travailler à s'assurer que les PEID soient pris en compte de manière appropriée dans le Programme de Travail de l'OMC consacré aux Petites Economies.

La Stratégie demande au Secrétaire Général de l'ONU de considérer la possibilité d'améliorer, selon ce qu'il convient, les programmes de travail des agences des Nations Unies pertinentes, y compris la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, relativement aux problèmes particuliers des PEID, et de fournir des recommandations concrètes d'aider les PEID à accéder et à jouir de plus grandes opportunités économiques et à tirer profit de l'économie mondiale.

Le Suivi et l'Evaluation: Dans la Stratégie, la communauté internationale reconnaît l'importance du suivi régulier et de l'évaluation régulière de la mise en application de ce programme, y compris dans le cadre général du suivi intégré et coordonné des sommets et conférences des Nations Unies.

Rôle des institutions régionales des PEID chargée du suivi et de la mise en application: La Stratégie souligne que les institutions régionales des PEID devraient jouer un rôle clé dans le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie.

Rôle des Nations Unies dans la suite de la mise en œuvre du PAB: La Stratégie souligne que la CDD continuera à être le principal organe intergouvernemental pour la mise en application et le suivi des engagements aux PEID. Elle demande au Secrétaire Général de l'ONU: d'optimiser la mobilisation et la coordination des agences, des fonds et des programmes du système des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales; d'intégrer les questions des PEID pour faciliter une mise en œuvre coordonnée dans le cadre du suivi du PAB, aux échelons national, régional, sous-régional et mondial; et d'inclure dans son rapport annuel destiné à la 60^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU, les progrès accomplis dans la mise en application du PAB. La Stratégie demande également au Secrétaire Général de s'assurer que le Département des Affaires Economiques et Sociales, à travers l'Unité chargée des PEID, continue à fournir un soutien substantiel et des services consultatifs aux PEID, pour la suite de la mise en œuvre du PAB; et que l'Office du Haut Représentant des Nations Unies chargé des PMA, des Pays en Développement Enclavés et des PEID, continue à mobiliser le soutien international et les ressources internationales pour la suite de l'application du PAB. La communauté internationale reconnaît que les PEID devraient bénéficier de la souplesse nécessaire à la présentation de rapports conjoints concernant la mise en application, à travers des procédures simplifiées pour le PAB, des objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, et des diverses exigences en matière de communication des données.

DECLARATION POLITIQUE

La Déclaration comprend 20 paragraphes, stipulant que les représentants du "peuple du monde" participant à la RI, entre autres:

- réaffirment la validité continue du PAB en tant que plan constituant le cadre fondamental du développement durable des PEID;
- réitèrent que la vulnérabilité reconnue des PEID ira en augmentant à moins que des mesures urgentes ne soient prises;
- réaffirment leur engagement à soutenir les efforts des PEID pour leur développement durable à travers la poursuite d'une mise en œuvre pleine et effective du PAB;
- réaffirment que les PEID continuent à être un cas particulier de développement durable;
- reconnaissent que l'impact tragique du tremblement de terre et tsunami de l'Océan indien et les récents ouragans qui ont touchés les Caraïbes et le Pacifique, mettent en lumière le besoin de mettre en place et de renforcer des systèmes efficaces de prévention des risques de catastrophes, d'alerte précoce et d'aide d'urgence, et des capacités de réhabilitation et de reconstruction;

- reconnaissent que le commerce international est important pour le renforcement des capacités de résistance et de développement durable des PEID, et appellent les institutions internationales à accorder une attention appropriée aux besoins particuliers et aux priorités des PEID;
- soulignent que l'attention devrait être focalisée sur un commerce et développement répondant de manière spécifique aux besoins et aux préoccupations des PEID;
- s'engagent en faveur de la pleine mise en application de l'UNFCCC et de la poursuite de la promotion de la coopération internationale sur les changements climatiques; et
- s'engagent en faveur d'une mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, dans les délais voulus.

La Déclaration traite également du rôle: des femmes et des jeunes, de la conservation de la biodiversité marine, de l'identité culturelle, et de la santé, en particulier le VIH/SIDA.

BREVE ANALYSE DE LA REUNION INTERNATIONALE DE MAURICE

Le "cas particulier des PEID" est né des difficultés auxquelles les petites îles sont confrontées en résultat de leur taille, de leur isolement et de leurs vulnérabilités économiques et environnementales. Toutefois, avec des degrés variables de vulnérabilité en matière de développement économique et physique, les PEID continuent à se battre pour attirer le soutien international qu'ils estiment nécessaire à leur développement durable. Cela peut être attribué, en partie, à un changement opéré dans la focalisation de l'ordre du jour international, depuis la Conférence de la Barbade en 1994, et qui est axé de plus en plus sur les préoccupations de sécurité, sur la mise en application des ODM, et sur la priorité accordée à la gouvernance des biens à l'échelon intérieur, sur à la gouvernance des réformes à l'échelon international. Compte tenu de ce changement de climat, la RI a été perçue, par plusieurs concernés, comme une occasion offerte pour la revitalisation du soutien international en faveur de la cause des PEID et pour le remplacement du PAB – le plan de développement durable des PEID – à l'ordre du jour international en évolution, y compris le besoin de traiter les thèmes nouveaux et émergents, tels que ceux des effets de la libéralisation du commerce et de la mondialisation, des technologies d'information et de communication, et, de santé et HIV/SIDA. Cela étant à l'esprit, les avantages à tirer de la tenue de la RI étaient les suivants: redonner une priorité et rehausser le profil politique mondial des questions ayant trait aux PEID, et susciter un nouvel élan chez les partenaires de développement des PEID, y compris un engagement à fournir des fonds, dans le contexte du déclin des flux de l'APD destinée aux PEID. Cependant, il y avait aussi le danger potentiel que cela s'avère un processus de revue, dans lequel le PAB serait assujéti à une renégociation et les engagements internationaux, pris en 1994, risqueraient d'être affaiblis.

Cette brève analyse porte sur la manière dont la RI a traité ces questions et d'autres, examinant les défis à relever à la réunion, se focalisant sur les changements climatiques, le commerce et les cargaisons nucléaires, et les étapes à venir dans la mise en application de ses résultats.

PROGRAMMES CONCURRENTS

Le Président de la RI, Bérenger, a présenté la réunion comme étant une réunion qui se déroule dans le contexte des conséquences pénibles du tsunami et des frustrations accumulées par les PEID à cause des "10 années perdues" relativement à la mise en œuvre du PAB. Bérenger a décrit l'évaluation comme étant une fenêtre ouverte sur une opportunité historique et risquant toujours de se refermer.

L'un des plus grands défis posés aux PEID durant le processus d'évaluation consistait à se battre pour rester maître de l'ordre du jour. A Nassau, le document de Stratégie de l'AOSIS avait été élaboré pour mettre en lumière les priorités identifiées par les PEID pour l'amélioration de la mise en application du PAB et déterminer les thèmes nouveaux et émergents, à traiter. Au mois de mars 2004, la Stratégie de l'AOSIS a été avalisée par le G-77/Chine, en guise de plate-forme des négociations de la Réunion Préparatoire qui devait se tenir en avril à New York. Cependant, les donateurs



partenaires des PEID ont jugé le document de la Stratégie impraticable, mentionnant des réserves concernant: la direction clairement dictée à la communauté internationale concernant ce qu'il faut faire pour la mise en application du PAB et l'absence manifeste d'engagements de la part des PEID en faveur de leur propre développement durable; les inacceptables demandes de la création d'une catégorie spéciale pour les PEID au sein des Nations Unies et de l'OMC; et l'inadéquation intégration avec les ODM, qui illustre l'absence de reconnaissance des nouveaux créneaux du développement. Cela est aggravé par l'incertitude des critères définissant les PEID, utilisés par les différentes unités des Nations Unies, qui ont différentes interprétations et des listes différentes des PEID.

Certains délégués ont déclaré que le texte de négociation est trop théorique, ratant ainsi l'occasion d'aboutir à des résultats axés sur l'action. Compte tenu des vues différentes sur cette évaluation, le risque de voir la RI aboutir à des résultats portant sur le plus petit dénominateur commun, qui reproduisent les formulations retenues dans le Consensus de Monterrey et dans le PMAJ, au lieu de fournir une nouvelle vision des PEID et de ce qui est nécessaire pour la mise en application, ce risque a plané sur les négociations, comme un gros nuage de tempête prêt à éclater.

La question des changements climatiques s'est avérée particulièrement épineuse à la RI. Le traitement de cette question était le principal motif de la constitution de l'AOSIS et a été souligné comme étant une priorité, à Nassau, ce qui lui a valu le privilège d'être mentionnée dans le premier chapitre du document de la Stratégie. Mais, à la RI, les questions sont devenues plus difficiles. Les tactiques qui ont été utilisées durant le processus préparatoire, pour que les discussions soient reportées pour après les élections américaines, ont échoué dans leur intention, alors que les réserves de plus en plus fortes, exprimées par certains pays en développement, concernant l'idée de se voir imposer de nouvelles obligations pour la deuxième période de l'engagement du Protocole de Kyoto, ont donné lieu à un enthousiasme pour un texte révolutionnaire.

En revanche, l'AOSIS a appelé vigoureusement à l'action, dans sa Déclaration Ministérielle de Buenos Aires concernant les Changements Climatiques, émise à la CdP-10 de l'UNFCCC en décembre, et a réaffirmé sa position, dans son Communiqué Ministériel émis au cinquième Sommet de l'AOSIS qui s'est tenu parallèlement à la RI, mercredi. Certains ont même suggéré que les discussions houleuses de Buenos Aires étaient une bévée stratégique de la part de l'AOSIS, et n'avaient servi qu'à mettre en garde les pays qui traînent derrière, que la RI risquait d'enclencher une action future, dans le domaine des changements climatiques, par l'ensemble des pays, quelque chose qui s'est avéré insaisissable à la CdP de l'UNFCCC. Un groupe de pays s'est déclaré alarmé par la réalisation que le libellé consacré à la question de l'énergie, qui a été convenu à la Réunion Préparatoire de New York, ne contient pas une référence à la promotion des technologies des combustibles fossiles et ont travaillé diligemment pour son insertion dans le texte. Il n'est pas surprenant que plusieurs négociateurs chevronnés, spécialistes de la question climatique, issus des deux bords, soient venus à Maurice. Ces préoccupations ont fait que les discussions ont continué à être intenses à la CdP-10, certains délégués surnommant le groupe de contact de la RI sur les changements climatiques, "CdP-10 bis." Résultat, le libellé consacré à la question climatique a été la dernière partie du texte de la Stratégie de Maurice, à être approuvée, et seulement après que les délégués aient terminé une session de négociation qui a duré toute la nuit. Mais les discussions climatiques n'ont pas pris fin avec la Grande Commission, et ont refait surface lorsque le pays hôte a soumis le projet de déclaration politique. Bien que la formulation en ait été amendée par la suite, la question des changements climatiques n'a même pas été évoquée dans le premier projet de la Déclaration Politique de Maurice, qui a été mis en circulation.

La question du commerce a été un autre sujet qui risquait de donner des divisions acrimonieuses entre les PEID et leurs partenaires de développement. Au cours du round du mois d'octobre des informelles-informelles, à New York, les délégués se sont regardés un peu de travers, à cause de l'insistance des PEID sur l'orientation que devaient prendre, à l'OMC, les négociations sur le Plan d'Action de Doha pour le Développement. En dépit des efforts

fournis par les PEID, dans les négociations pré-Doha, pour l'obtention de l'accord de tous en faveur d'un traitement particulier et préférentiel, qui doit, à leur dire, aboutir à leur reconnaissance en tant que nouvelle catégorie de pays au sein de l'OMC, la Déclaration Ministérielle de Doha contient un libellé précis, opposé à l'établissement d'une nouvelle catégorie pour les PEID. Certains PEID ont perçu la RI comme une occasion à saisir pour la réouverture de ce débat. Au cours de la RI, les principaux architectes du Plan d'Action de Doha pour le Développement – les Etats-Unis et l'UE – se sont opposés avec véhémence à l'insertion d'un libellé sur le commerce et ont remis en question la validité d'un quelconque processus des Nations Unies orientant les négociations de l'OMC ou préjugant de leurs résultats. Comme prévu, le libellé attire aussi l'attention sur la grosse artillerie dont disposent, dans les négociations sur le commerce international, de nombreux pays en développement qui ne sont pas non plus favorables à la position des PEID. Le récent aval donné par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), au ministre mauricien des affaires étrangères, dans sa candidature au poste de Directeur Général de l'OMC, risquait également de compliquer davantage les choses. Au terme de deux jours de discussions informelles, un accord sur la question du commerce a été réalisé sans la moindre hémorragie, et les délégués sont sortis avec un texte consensuel qui n'accorde pas une nouvelle catégorie consacrée aux PEID, mais qui contient des références importantes au soutien du cas particulier des PEID à travers l'octroi d'une priorité aux efforts visant à les intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral, y compris des mesures visant à s'assurer qu'ils puissent tirer profit des avantages offerts par la mondialisation et la libéralisation du commerce.

L'intégration des questions de responsabilité dans les domaines des transits transfrontières des déchets dangereux, des épaves de navires datant de la Seconde Guerre Mondiale, et du transport des matériels radioactifs, a été un autre point de contention dans les négociations. Alors que certains observateurs s'attendaient à voir les différences entre les diverses régions des PEID donner lieu à des divisions visibles, les discussions ont mis en lumière l'existence d'une solidarité entre les régions des PEID. Les questions des épaves de navires datant de la GM-II, étaient une claire priorité pour les PEID du Pacifique, et celles du transport, une priorité plus particulière pour les PEID des Caraïbes, mais cela n'a pas empêché les deux régions de former un front solide, soulignant "la grande importance" que tous les PEID attachent au besoin de déterminer les responsabilités concernant ces sujets. Au sujet du transit transfrontières des déchets dangereux, la référence à la responsabilité a été supprimée, sur suggestion des Etats-Unis, mais cela pourrait ne pas avoir une importance critique pour les PEID, si le Protocole de la Convention de Bâle sur la Responsabilité entrerait en vigueur. Le paragraphe consacré aux navires qui ont coulé, a été maintenu dans la Stratégie, mais en raison de l'opposition du Japon, il a été dilué de manière importante. Les PEID ont remporté une double victoire sur la question du transport des matériels radioactifs, en ce sens que nonobstant l'opposition féroce du Japon et des Etats-Unis, il y a une reconnaissance, par la communauté internationale, de la cessation de ce genre de transport dans les régions des PEID, en tant "qu'objectif ultime souhaité," par les PEID; et, en dépit de la réticence de l'UE, le texte approuvé englobe une référence à la poursuite du développement et du renforcement des régimes réglementaires internationaux, entre autres, en matière de transport des matériels radioactifs.

AUTRES NEGOCIATIONS IMPORTANTES

L'attention s'est focalisée sur les questions du climat, du commerce et des déchets, mais d'autres négociations importantes ont également eu lieu. L'une d'elles a porté sur les efforts fournis par l'UE, pour s'assurer de l'alignement général des libellés sur les priorités de l'ordre du jour international pour le développement. Cela n'était pas pour surprendre, compte tenu du fait que l'UE a déjà procédé à l'alignement des priorités de sa coopération pour le développement, aux fins de soutenir la réalisation des OMD. Cependant, contrastant avec la divergence des vues entre l'UE et les PEID sur le libellé concernant le commerce, les deux groupes partagent un programme commun, joignant leurs efforts visant à insuff-



fler une dynamique accrue, dans la Stratégie de Maurice en faveur de l'octroi d'une priorité au soutien des projets de renforcement des capacités de résistance et de traitement des vulnérabilités, à introduire les considérations de développement économique et social, dans le PAB, et à le rendre beaucoup plus attractif, pour les donateurs. Soutenant cette reconnaissance, le PNUD – l'agence des Nations Unies chef de file pour la mise en application des ODM – a lancé un Centre de Renforcement des Capacités de Résistance des PEID pour aider les PEID à développer leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre les initiatives visant à réduire leurs vulnérabilités.

Un autre domaine dans lequel la RI a réalisé un résultat important, qui est, à l'évidence, unique dans les récentes réunions internationales, est celui de l'orientation qu'elle a fournie au Secrétaire Général de l'ONU. Alors que la plupart des récents sommets et conférences des Nations Unies font une référence d'ordre général, au rôle du système des Nations Unies dans le suivi des activités, la RI a franchi un grand pas en avant, demandant au Secrétaire Général de l'ONU de défendre et d'intégrer la cause des PEID, du sommet jusqu'à la base de la pyramide.

L'HERITAGE DE MAURICE

Dans sa déclaration de clôture, le Secrétaire Général de la RI, Chowdhury, a présenté une "feuille de route" pour la mise en application des résultats de la RI, qui tentera de placer le programme des PEID dans la grande arène internationale, notamment à la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes, à l'Assemblée Générale de l'ONU, à la treizième session de la Commission du Développement Durable, au Conseil d'Administration du PNUD, au Sommet du Sud, à l'événement majeur des Nations Unies, et à la Conférence Ministérielle de l'OMC.

La question qui est venue à l'esprit des délégués, est celle de savoir si la Stratégie de Maurice va changer les choses. D'un côté, il y a peu de doute que la RI a renforcé les partenariats, amélioré le sens des responsabilités des PEID à l'égard de leur propre développement durable, renouvelé et/ou redonné une priorité au soutien de la communauté internationale, amélioré la coopération PEID-PEID et Sud-Sud, renforcé l'engagement des agences spécialisées des Nations Unies en faveur des questions des PEID, et déterminé de nouveaux moyens d'exécution, y compris à travers le lancement d'un Consortium des Universités des PEID. De l'autre, d'aucuns auraient quelques raisons de critiquer les résultats de la RI, pour le fait que le texte ne fournit pas d'orientations claires aux autres organisations et processus internationaux, tels que les institutions financières internationales et les accords environnementaux multilatéraux, et que la réunion n'a abouti à pratiquement aucun engagement nouveau et supplémentaire en faveur du financement ou des projets, hormis celui concernant le traitement de la vulnérabilité aux catastrophes, telles que les tsunamis.

Pour reprendre les mots du Secrétaire Général de l'ONU, l'élaboration d'un texte solide bénéficiant d'une large acceptation et sur la base duquel le PAB peut être proprement mis en application, est cruciale. Du point de vue de l'avancée réalisée sur la question de l'application, la RI a rehaussé le profil des questions des PEID, mis le PAB en phase avec les priorités actuelles du financement du développement, et forgé des liens avec l'évaluation de la Déclaration du Millénaire et avec le round de Doha des négociations sur le commerce international. En dépit de la diversité des points de vues sur les résultats de la RI, la réussite de la réunion ne dépendra, en définitive que de la manière dont la Stratégie de Maurice sera mise en application par les PEID et leurs donateurs partenaires, et de la manière dont elle sera intégrée dans l'ordre du jour mondial du développement, en général.

LES REUNIONS A VENIR

CONFERENCE MONDIALE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES: Cette conférence aura lieu du 18 au 22 janvier 2005, à Kobe-Hyogo, au Japon. L'objectif général de la réunion consiste à accroître l'engagement en faveur de la mise en œuvre de la prévention des risques de catastrophes, à tous les niveaux, et en particulier son intégration dans les processus de planification de développement. Pour de plus amples renseigne-

ments, contacter: WCDR Secretariat; tel: +41-22-917-2529; fax: +41-22-917-0563; e-mail: isdr-wcdr@un.org; internet: <http://www.unisdr.org/wcdr/>

EDITION 2005 DE L'ATELIER SUR LES ILES DU PACIFIQUE: Cet atelier se déroulera du 31 janvier au 4 février 2005, à Canberra, en Australie. Pour les détails, contacter: David Hegarty; tel: +61-2-6125-4145; fax: +61-2-6125-5525; e-mail: ccp@anu.edu.au; internet: <http://rspas.anu.edu.au/asiapacificweek/pacific.php>

EVITER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANGEREUX: SYMPOSIUM SCIENTIFIQUE SUR LA STABILISATION DES GAZ A EFFET DE SERRE: Ce symposium aura lieu du 1^{er} au 3 février 2005, au Centre Hadley de Recherche et de Prévision Climatique (Met Office), Exeter, UK. Pour en savoir davantage, contacter: Rhian Checkland; tel: +44-20-7008-8139; fax: +44-20-7008-8206; e-mail: rhian.checkland@cvg.gov.uk; internet: <http://www.stabilisation2005.com>

TROISIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DE COMPOSITION NON LIMITEE SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES: Cette réunion est prévue du 14 au 18 février 2005, à Bangkok, en Thaïlande. Pour plus de renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=ABSWG-03>

PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA CULTURE DES PETITES ILES: Cette conférence aura lieu du 7 au 10 février 2005, à Kagoshima, au Japon. Pour plus d'information, contacter: Phillip Hayward; e-mail: phayward@humanities.mq.edu.au; internet: <http://www.sicri.org/sicri05.htm>

23^e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE/FMME: Cette réunion se tiendra du 21 au 25 février 2005, à Nairobi, au Kenya. Pour plus d'information, contacter: Beverly Miller, Secretary for UNEP Governing Council; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: beverly.miller@unep.org; internet: <http://www.unep.org>

PARIS 2005: DEUXIEME FORUM DE HAUT NIVEAU SUR L'HARMONISATION ET L'ALIGNEMENT POUR L'EFFICACITE DE L'AIDE – PROGRESSION CONCERTEE VERS L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT: La communauté du développement international se déroulera à Paris du 28 février au 2 mars 2005 pour: évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'alignement, sur le terrain; déterminer les voies et moyens d'accélérer et de promouvoir la mise en application; et soutenir et améliorer la dynamique de l'engagement politique en faveur de changements permettant d'améliorer la fourniture de l'aide. Pour en savoir plus, visiter: <http://www.aidharmonization.org/ah-wh/secondary-pages/Paris2005>

REUNION PREPARATOIRE DE LA CDD-13: La réunion se tiendra du 28 février au 4 mars 2005, au siège des Nations Unies à New York, en préparation à la CDD-13, au mois d'avril 2005. Pour plus de renseignements, contacter: UN Division for Sustainable Development (DSD); tel: +1-212-963-2803; fax: +1-212-963-4260; e-mail: dsd@un.org; internet: <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/>

2^e FORUM INTERNATIONAL SUR LES PARTENARIATS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LES DOMAINES DE L'EAU ET DE L'ENERGIE: Cette réunion est prévue du 21 au 23 mars 2005, à Marrakech, au Maroc. Pour plus de détails, contacter: Moroccan Ministry of Territory Planning, Water and Environment; tel: +212-37-77-26-62; fax: +212-37-77-26-40; e-mail: forum@minenv.gov.ma; internet: <http://www.minenv.gov.ma/forum-part.2005/>

CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE: Cette conférence aura lieu du 24 au 29 mars 2005, à Séoul, en République de Corée. Pour plus d'infor-

